

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP QUATRIEME TRIMESTRE 1954

Dans le scrutin d'approbation des Accords de Londres avec confiance au Gouvernement Mendès-France, le Groupe MRP s'abstient.

Le Parlement, qui n'a pas siégé en septembre, fait sa rentrée le 7 octobre, à la demande du président du Conseil, qui veut :

- **informer les élus sur les négociations qui viennent d'aboutir aux Accords de Londres**
- **et leur demander l'approbation qui lui permettra de poursuivre les discussions en vue de parvenir à une nouvelle série d'accords traduisant concrètement les principes établis à Londres (ce seront les Accords de Paris, conclus le 23 octobre).**

Au début de septembre (le 3), la démission de trois ministres favorables à la CED (les radicaux Maurice Bourgès-Maunoury et Emile Hugues, ainsi que l'UDSR Eugène Claudius-Petit) a conduit Pierre Mendès-France à remanier profondément son cabinet (voir L'Année Politique-1954, page 71). Cependant, la nouvelle structure politique de celui-ci ne correspond pas plus que la précédente à la répartition des groupes parlementaires ; chaque ministre n'engage que lui-même, qu'il soit Indépendant, Républicain social (ex-URAS, ex-RPF), UDSR ou Radical. Mais la présence (son maintien ou son arrivée au cabinet) de chacun permet au chef du gouvernement d'adresser un clin d'œil à telle ou telle fraction parlementaire, ce qui, au total, fait beaucoup de clins d'œil lancés dans diverses directions, souvent opposées les unes aux autres ...

Ainsi, par exemple, Roland de Moustier, jeune industriel (44 ans), distingué et réservé, député Indépendant du Doubs depuis novembre 1946, président du Conseil général, est-il promu secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (à côté de Mendès-France lui-même, qui garde ce portefeuille). Il est intervenu à la tribune, le 30 août, en faveur de la CED et il a voté pour (c'est-à-dire contre la question préalable Aumeran-Herriot). Aussitôt nommé, il fait cette déclaration : "Partisan jusqu'au bout de la conciliation, défenseur du Pacte Atlantique et acquis depuis longtemps à la politique d'unification européenne, j'ai accepté d'entrer au Quai d'Orsay auprès du Président Mendès-France pour apporter un témoignage supplémentaire, s'il en était besoin, de la fidélité de son gouvernement à cette politique".

En l'occurrence, Roland de Moustier croit-il vraiment à une conversion de Mendès-France ?

Un qui n'y croit pas, c'est de Gaulle : il accorde une entrevue d'une heure et demie à l'hôtel Lapérouse, à Paris, au chef du gouvernement. Evènement exceptionnel : le Général, depuis longtemps, ne recevait plus les représentants d'un régime qui "ne saurait produire qu'illusions et velléités" (Année Politique - 1954, page 80). Après l'entretien, on déclare dans l'entourage de Mendès-France que celui-ci est assuré de l'appui d'une majorité des députés républicains sociaux pour poursuivre sa politique. C'est bien naturel !

Au Groupe MRP, l'ambiance est bien différente, on s'en doute ...

Le Groupe MRP consacre quatre réunions aux Accords de Londres, du 7 au 12 octobre (de la 80^e à la 84^e réunion de 1954).

Présidée par **Robert Lecourt** (Seine), président du Groupe, jeudi 7 à partir de 14 heures, la première est courte. Le texte des Accords est présenté et commenté par **Maurice Schumann** (Nord). **François de Menthon** (Haute-Savoie) observe que la participation britannique au système de défense prévu par les Accords est importante, du moins dans la forme, mais qu'il y voit de grands dangers : une armée allemande, des privilèges pour la Grande-Bretagne, l'ouverture d'une compétition entre la France et l'Allemagne pour l'équipement de leurs forces militaires. Toutefois, ajoute-t-il, le MRP ne doit pas d'emblée dire non en bloc mais plutôt indiquer quelle direction il faudrait donner aux négociations.

La deuxième, ouverte le même jour à 21 heures, après le discours de Mendès-France en séance publique, est présidée par **Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne), vice-président du Groupe. elle est consacrée à l'étude d'un projet d'ordre du jour qui serait déposé avec les signatures d'Edouard Moisan (Loire-Atlantique), Robert Schuman (Moselle) et François de Menthon. En voici le texte :

"L'Assemblée nationale, affirmant sa fidélité à l'alliance atlantique ainsi que sa volonté de poursuivre l'unification européenne et de réaliser la réconciliation franco-

allemande, se félicite qu'après le désarroi qui a résulté de l'abandon du Traité de Paris les neuf pays occidentaux aient néanmoins maintenu leur solidarité ; prend acte du contenu du document final de la Conférence de Londres ; donne mandat au Gouvernement de poursuivre ses négociations avec les puissances participantes du Pacte de Bruxelles en vue d'aboutir, préalablement à la ratification, à un accord le plus large possible en ce qui concerne notamment :

1° l'intégration maximale des forces et des services militaires dans un cadre européen en vue d'éviter la reconstitution d'un état-major allemand et d'une armée allemande indépendante ;

2° la reconnaissance au Conseil des ministres de l'organisation du Traité de Bruxelles de pouvoirs lui permettant de standardiser et de répartir les fabrications militaires, d'établir un budget militaire commun dont les dépenses réparties entre les pays membres seront soumises à l'approbation de leur parlement national ; de mettre en œuvre avec les transitions nécessaires des règles communes relatives au recrutement, à l'instruction et à la discipline ;

3° l'institution d'un contrôle démocratique de l'action du Comité des ministres et des services qui lui sont subordonnés et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour".

Ce texte, de l'avis d'**Edouard Moisan**, ne pose aucune condition qui puisse être considérée comme inacceptable pour le Gouvernement. Au demeurant, les représentants du Groupe MRP prennent contact avec les dirigeants d'autres groupes pour la

rédaction éventuelle d'un ordre du jour commun susceptible d'être voté par une large majorité.

Des observations sont présentées par Pierre Abelin (Vienne), **Fernand Bouxom (Seine)**, **André-François Mercier (Deux-Sèvres)**, **Pierre Boudet (Lot)**, sénateur, **Robert Bichet (Seine-et-Oise)**.

Le débat s'engage.

Lionel de Tinguy (Vendée)- Ce texte est trop mou ! Pourquoi donner à l'Angleterre un droit - non réciproque -, de contrôler l'armée française ?

Georges Bidault (Loire)- Les modérés et les socialistes préparent eux aussi des textes. Je suggère que le MRP cherche un accord avec eux sur un texte unique, qui aurait plus de chances que le nôtre d'être voté.

Fernand Bouxom- Oui ! Il faut donc un texte prudent.

Lionel de Tinguy- Réclamons l'équivalence des droits de contrôle.

Pierre Pflimlin (Bas-Rhin)- Inutile, ce ne serait pas accepté par les autres. Il faut admettre, par réalisme, une construction asymétrique de l'Europe car certains pays seront plus engagés que d'autres.

L'amendement proposé par de Tinguy est rejeté par 23 voix contre 14. Le Groupe adopte le projet Moisan.

Fernand Bouxom et Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord)- Nous craignons le rejet du texte MRP à une forte majorité en séance publique, ce qui serait interprété comme la condamnation de notre thèse.

Robert Lecourt- Ce soir, Mendès raidit sa position à l'égard de la SFIO.

Maurice-René Simonnet (Drôme)- Je vois des avantages dans les Accords de Londres : ils comblent le néant apparu après le rejet de la CED ; ils sont acceptés par nos alliés et nos amis démocrates-chrétiens ; ils donnent à la participation de la Grande-Bretagne une valeur psychologique. Toutefois, ce dernier succès est payé cher : la Grande-Bretagne contrôlera nos fabrications sans réciprocité...

Georges Bidault- Cela s'appelle protectorat !

Maurice-René Simonnet- Je poursuis mon exposé. L'Allemagne nomme librement ses généraux et ses officiers, elle fabrique des avions civils et militaires, le système de contrôle est celui qui a échoué après la première guerre mondiale et cela se produit au moment où les Etats-Unis et l'URSS envisagent un pool atomique pour parvenir à un contrôle efficace ! En outre, l'Allemagne n'est liée que jusqu'à sa réunification ; Adenauer l'a dit hier. Elle peut donc abandonner l'alliance en gardant ses forces ; elle se tournera alors vers le plus offrant de ses voisins. Pour ces raisons, je suis hostile aux Accords de Londres dans leur état actuel. C'est pourquoi je souhaite que le Gouvernement accepte l'ordre du jour MRP. Sinon, je voterai contre ; je ne comprendrais pas l'abstention dans une affaire aussi grave.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine), président national du MRP.- Remarque préalable : il me semble légitime que nous délibérions en pensant aux problèmes que pose la situation aux démocrates-chrétiens d'Europe... L'Allemagne aura une armée totalement indépendante, de douze divisions, ultra-modernes, alors que la France n'en aura peut-être toujours que six ou sept. L'état-major allemand règlera toutes les questions : budget, programme de fabrications, recrutement, nominations ... Avec la CED, l'état-major allemand exécutait les ordres du Commissariat... J'accepte la supranationalité avec une égalité des abandons. Ce n'est pas le cas de la Grande-Bretagne, même pour ses quatre divisions maintenues sur le continent. Si la France avait perdu la guerre, elle n'obtiendrait aujourd'hui pas plus mauvais que cela de ses nouveaux alliés ! Avec la CED, l'Allemagne possédait des soldats. Avec les Accords de Londres, elle possède une armée. Et les problèmes d'intégration seront réglés souverainement par le SACEUR (Commandant suprême des forces alliées en Europe), le général Gruenther, en fonction de l'efficacité militaire. Cela dit, il faut éviter le vide et tirer le maximum des

Accords ; c'est un devoir pour le MRP. Je rappelle que Spaak a accepté, au nom du Bénélux, avec l'assentiment d'Adenauer, les propositions de Mendès-France à Bruxelles. Tant que les négociations continuent, les espoirs sont donc permis. Les partenaires sont disponibles. Il faut obtenir des satisfactions sur tous les points encore en discussion. Le seul obstacle éventuel, c'est Mendès-France. C'est de lui que dépend le succès.

Robert Schuman- J'approuve entièrement Teitgen.

Pierre Pflimlin- La démonstration est faite que la CED était la meilleure solution. Le MRP doit s'en servir. Mais il faut conclure sur les Accords de Londres en fonction de la suite. Il faut éviter à la fois la fin de l'alliance atlantique et un réarmement de l'Allemagne qui se ferait sans nous ; là est le pire danger. Cela dit, au-delà du danger allemand, il y a le danger russe. Pensons-y. Je me rallie aux conclusions de Teitgen, en faisant remarquer que l'obstacle peut venir aussi de l'Assemblée ; en effet, je ne crois pas possible dans les circonstances actuelles une Europe à Six fédérale.

Maurice Schumann- Je rappelle que Mendès voulait une "solution de réconciliation nationale" et je vous demande : "Les Accords de Londres en sont-ils une ?". En refusant de les modifier, on prendrait la responsabilité d'empêcher cette réconciliation nécessaire... M'adressant à Pflimlin, j'évoque le choix offert à la jeunesse allemande : unité allemande ou unité européenne ? Le péril russe est là aussi.

Troisième réunion du Groupe MRP : dès le lendemain vendredi 8 octobre, à partir de 22 heures 50 (c'est la 82^e de l'année 1954). Dans la journée, la position du MRP a été exposée à la tribune par des interventions de Robert Schuman, Teitgen et Simonnet.

Cette troisième réunion est présidée par Jules Duquesne, élu de la 2^e circonscription du Nord, sur la liste MRP conduite par Maurice Schumann et qui compte quatre élus, avec Jean Catrice et Paul Delmotte. Il est ouvrier-apprenteur, il est né à Roubaix le 6 février 1910. Au sein du Bureau du Groupe, il occupe le poste de secrétaire.

Robert Lecourt- Notre projet d'ordre du jour ne recueillerait que nos propres voix. Mieux vaut retirer notre demande de priorité et voter pour le texte Charles Lussy, président du Groupe SFIO, qui est très proche du nôtre.

Pierre Schneiter (Marne)- J'accepte le texte Lussy mais quelle est la position du Gouvernement ?

Robert Lecourt- Nous ne le savons pas.

Le Groupe décide de retirer sa demande de priorité.

Roger Devémy (Saône-et-Loire)- Et que fait-on sur le texte de Paul Aubry (député SFIO de la Haute-Marne) qui, lui, n'est pas motivé ? Il faut voter contre sa priorité.

Robert Bichet (Seine-et-Oise)- Oui, il faut tout faire pour en arriver au texte socialiste, le seul qui puisse réunir une majorité tout en présentant des demandes au Gouvernement pour la suite.

Pierre-Henri Teitgen- Cela va de soi. Cependant, Mendès n'accepte que le texte Aubry, qui ne demande aucun engagement au Gouvernement... Et notre désir légitime est d'obtenir qu'il prenne des engagements.

.....

A l'unanimité moins deux voix, le Groupe décide de voter contre la priorité au texte Aubry.

Roger Devémy- Nous voterons donc le texte Lussy ...

Pierre Gabelle (Loiret)- Pour moi c'est oui.

Robert Bichet- Oui...

Robert Lecourt- Donc pour sa priorité d'abord ...

Joseph Dumas (Seine)- Je ne peux pas envisager de voter pour le texte Aubry.

François de Menthon- Ce n'est pas le moment de discuter du fond du texte Aubry. Sans quoi toute notre tactique serait faussée.

Edouard Moisan- De toute façon je crois que le Groupe est disposé à voter contre le texte Aubry si la question de confiance n'est pas posée.

Le Groupe décide de voter contre le texte Gaston Palewski (Républicain Social) et pour la priorité aux textes Pierre

Garet (ex-MRP élu dans la Somme et devenu président du Groupe des Républicains Indépendants), Lussy et Bourges-Maunoury.

.....
Pierre Schnelker.- Si toutes ces demandes de priorité sont repoussées, il restera le texte Aubry, qui n'est pas motivé. Si c'est le cas, je propose que le Groupe s'abstienne.

Robert Bichet.- Je ne suis pas d'accord avec cette restriction.

Pierre Gabelle.- Moi non plus !

Pierre Pflimlin.- Je suis prêt à me rallier à l'abstention dans le cas indiqué par Schnelker, bien que je sois tenté de voter pour. En effet, pour l'opinion publique, le MRP ne doit pas être hostile aux Accords de Londres...

Pierre-Henri Teitgen.- Le scrutin de ce soir (sur un ordre du jour non encore assorti de la question de confiance) est encore plus grave qu'une investiture. Je ne comprendrais pas une abstention. Que pourrait dire le MRP sur sa politique européenne ? Il l'aurait abandonnée ! Si je n'étais pas président du MRP, je voterais contre quoi qu'il arrive. Je ferai un dernier sacrifice : je voterai avec le Groupe si personne ne vote pour le texte Aubry.

Paul Hutin-Desgrées -(Morbihan).- Je voterai pour.

Pierre-Henri Teitgen.- Je le regrette et je voterai donc contre.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin).- Je m'abstiendrai. J'invite Hutin à accepter la discipline.

André Colin (Finistère).- Nous avons tort de délibérer maintenant du cas indiqué par Schnelker. François de Menthon a bien expliqué pourquoi.

Robert Schuman.- Il faut régler le problème au fond, pour le cas où la priorité serait votée pour le texte Aubry. Quant à moi, je ne voterai pas contre le fond.

Edouard Moisan.- Je suis favorable au vote contre.

Robert Lecourt.- Il sera logique de voter contre si la question de confiance n'est pas posée. Toutefois, dans l'intérêt de l'unité du Groupe, j'accepterais l'abstention.

Pierre Pflimlin.- J'ai un mandat d'Henri Meck, qui veut voter pour, mais je prends sur moi de le faire voter comme le Groupe si celui-ci s'abstient.

Paul Hutin-Desgrées.- Je crains de mettre en péril le Gouvernement.

Fernand Bouxom (Seine).- Je suis favorable à l'abstention et je demande une explication de vote.

Robert Schuman.- Moi aussi ! A quoi bon voter contre !
Pouvons-nous refuser en bloc les Accords de Londres ?

Le Groupe décide de s'abstenir sur le fond (beaucoup de ses membres précisent : "A condition que l'abstention soit unanime")

Robert Lecourt fait appel à discipline de vote.

Edouard Moisan.- J'estime inutile une explication de vote ; le MRP a largement fait connaître sa position.

Le Groupe est d'accord.

En séance publique, Mendès-France donne l'assurance qu'il envisagera, à défaut d'un accord entre l'ensemble des pays associés sur le problème de la production des armements, des accords bi-latéraux ou multi-latéraux entre un certain nombre de ces pays en vue de réalisations partielles...

Et il pose la question de confiance sur l'adoption de l'ordre du jour Aubry (non motivé).

Geste qui est ainsi commenté dans le Bulletin d'information du Groupe daté du mercredi 13 octobre 1954, n° 75, page 3 :

"L'intérêt de ne pas être lié dans les futures négociations l'a emporté chez M. Mendès-France sur le souci d'avoir un mandat clair et précis. Après avoir répondu favorablement aux recommandations contenues dans les quatre ordres du jour, il a donné sa préférence à un texte non motivé, sur lequel il a ensuite posé la question de confiance au risque de rendre impossible une adhésion de l'opposition et de

contredire ainsi son souhait de voir s'élaborer une politique étrangère bilatérale."

Le scrutin de confiance est fixé au mardi 12 octobre.

Durant le week-end, le Comité national du MRP décide de laisser le Groupe libre de son attitude.

A la SFIO, où l'on avait prévu de s'abstenir sur le texte Aubry, on réunit d'urgence un Conseil national, qui se prononce pour un vote favorable.

Présidée par **Edouard Moisan** et consacrée au scrutin de confiance, la 83^{ème} réunion du Groupe est ouverte le mardi 12 octobre à 10 heures 30. Moisan donne lecture de la motion adoptée par le Comité national.

Roger Devémy.- Par fidélité à leurs ministres, à leur idéal, à ce qu'ils ont défendu depuis des années, les députés MRP doivent voter contre.

Albert Schmitt (Bas-Rhin), né le 31 mai 1900 à Bischheim, ancien secrétaire général des Syndicats chrétiens d'Alsace-Lorraine, élu député dès la première Constituante.- J'ai conservé un contact étroit avec la population de mon département. Je constate qu'il y a à l'Assemblée une majorité pour approuver les Accords de Londres. L'intérêt du MRP n'est-il pas d'en faire partie ? Le MRP a participé à tous les gouvernements et les syndicats ouvriers ne comprennent pas son absence du gouvernement actuel. On l'accuse de faire une politique de rancune. Le MRP risque l'isolement en restant à l'écart.

Paul Hutin Desgrées.- Je trouve injuste et inexact que l'on parle de Munich à propos de ces Accords. Je rapporte ici le souci des démocrates chrétiens allemands de les voir aboutir. Je rappelle que M. Spaak les approuve. Les orateurs MRP de vendredi ont levé une hypothèque morale. Je réclame la liberté de vote.

Pierre Abelin (Vienne) .- Le MRP doit voter contre les Accords s'ils ne sont pas perfectibles. Or, précisément, nos orateurs ont dit qu'ils étaient perfectibles. Peu de résultats sont d'ailleurs à attendre, en raison de l'attitude anglaise. Mendès-France se battra-t-il pour obtenir quelque chose ? Je n'en suis pas sûr. Mais faut-il s'opposer à une formule qui peut régler le problème allemand dans l'entente franco-allemande ? Si l'on pouvait avoir un autre président du Conseil une crise ministérielle serait utile. Mais elle est improbable. Dans ces conditions, avec des réserves, je suis favorable au vote pour.

Joseph Dumas (Seine, 6^è secteur), né le 17 mai 1904 à Saint-Gérand, dans le Morbihan, ajusteur.- J'ai l'intention d'expliquer mon vote à la tribune. Je voudrais rappeler les votes contradictoires de Mendès-France et ses absences dans les grands problèmes. Je refuse l'armée nationale allemande. Je remarque que Mendès n'accepte qu'un seul texte, celui qui n'est pas motivé. Qu'est-ce que la majorité Mendès ? Que représente aujourd'hui le RPF ? Restons fidèles à la politique mûrement réfléchie par le MRP depuis des années !

Pierre Pflimlin.- Je souhaite que le Groupe reste uni. A mon avis, le fond, les faits et les perspectives d'avenir doivent l'emporter sur toutes les autres considérations... Je suis fier, comme MRP, des trois orateurs que nous avons eus vendredi en séance... Certes, les Accords de Londres sont inférieurs à la CED mais l'intérêt du MRP est-il d'être absent de la suite ? Les faits sont tels que Mendès ne peut plus être accusé de neutralisme ; il fut peut-être neutraliste, il ne l'est plus... Je crois que l'argument de Simonnet sur les privilèges accordés à la Grande-Bretagne et celui de Teitgen sur l'ampleur des pouvoirs du SACEUR ne sont pas déterminants. En outre, Mendès a donné son approbation au principe d'accords multilatéraux entre les Six pour obtenir une Agence des armements. C'est là un point essentiel. Enfin, il y a le danger soviétique, qui ne doit pas cacher le péril allemand. Il ne s'agit aucunement de faire confiance à Mendès mais de sauver ce qui peut être sauvé. Certes, la crise n'aura pas lieu... Je reste partisan du vote pour ; le MRP ne doit pas être accusé de faire une politique de rancune, bien qu'il ne doive pas craindre d'aller contre le courant de l'opinion publique quand il le faut ; il l'a fait en Alsace. Il n'a pas intérêt à se placer dans l'opposition aux côtés des modérés. La politique de la présence dans de telles conditions

est nécessaire ; sans le MRP, l'orientation nouvelle de la politique française risque d'être anti-européenne, sous l'influence de certains socialistes partisans d'une négociation avec l'URSS. Mieux vaut que le vote favorable du MRP vienne colorer la majorité d'aujourd'hui, pour réserver l'avenir... Quelle est la valeur de l'argument sur l'état-major allemand ? Ce qui a amené Hitler, ce n'est pas l'état-major allemand, c'est le chômage et l'isolement où la France a laissé l'Allemagne... Où conduirait l'intégrisme européen ? A l'inverse de nos désirs ! L'Europe est fondée non pas sur des textes juridiques mais sur les relations humaines. Notre méfiance engendrerait la méfiance... La démocratie est née en Allemagne, notamment parce que la CDU a fait valoir qu'en France, en Italie, au Benelux, des chrétiens voulaient collaborer loyalement avec l'Allemagne. Si le MRP fait de l'anti-germanisme, que penseront les Allemands qui ont cru aux promesses françaises et particulièrement aux nôtres. L'essentiel n'est pas tellement d'avoir raison contre nos adversaires mais d'éviter qu'il ne reste rien de l'espérance européenne.

Jean Catrice (Nord-2è), né le 27 août 1903 à Lys, industriel.- Je sais que nos militants sont inquiets de la possibilité d'une crise ministérielle... Je crois que l'avenir de l'Allemagne dépend de la confiance qu'elle sentira autour d'elle.... Je redoute l'isolement du MRP, qui lui enlève toute possibilité d'action.

Françine Lefebvre (Seine-3è), née le 15 mars 1908 à Saint Etienne des Oullières (Rhône), ouvrière en chocolaterie-confiserie, élue députée dès la première Constituante.- S'il avait, participé au Gouvernement Mendès-France, le MRP aurait évité l'échec de la CED. Cela dit, je vois un grave danger dans les Accords de Londres : une dérive vers un nouveau pacte germano-russe. Je serais rassurée si le MRP avait le Quai d'Orsay... Voter pour, ce serait de la part du MRP abandonner au moins en apparence sa politique européenne. Je voudrais voter contre. S'abstenir ? Contrairement à ce que dit Pflimlin, ce serait encore peser sur l'avenir. Par souci de l'unité du Groupe, j'accepterais de m'abstenir.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine), né le 29 mai 1908 à Rennes, professeur de droit, élu député dès 1945.- Je pense que le Groupe est unanime sur la vanité et le danger de faire de l'anti-germanisme ; la valeur des Accords de Londres dans la situation créée par le rejet de la CED ; la certitude d'un succès de Mendès-France, donc de l'existence de ces Accords. Quelle est donc la question posée à l'Assemblée Nationale ? Approuve-t-elle les Accords tels qu'ils sont ou veut-elle qu'ils soient améliorés et complétés ? Pflimlin dit que nos amis européens attendent nos voix pour approuver des Accords et qu'ils s'alarmeraient d'un refus. Cet argument serait pertinent s'il s'agissait d'une ratification. Mais si Mendès obtenait ce soir toutes les voix non communistes, le vote de l'Assemblée signifierait que la politique européenne de la France est toute contenue dans les Accords de Londres et les déclarations de Mendès. Il n'y aurait plus dans l'opinion ni inquiétude ni remords sur la politique européenne. Or la seule chance d'avenir pour l'Europe, c'est au moins de maintenir cette inquiétude et ce remords. La motion du Comité national nous invite à voter contre. Le MRP a le devoir de porter un ultime témoignage devant l'opinion, d'autant plus que ce geste ne menace ni le Gouvernement ni les Accords. Il faut que l'opinion sente que tout n'est pas réglé et que des efforts sont encore à consentir.

Robert Bichet (Seine-et-Oise), né le 3 octobre 1903 à Rougemont (Doubs), ingénieur, premier secrétaire général du MRP après sa fondation, élu député dès la première Constituante.- Je m'étonne des conclusions que Pflimlin tire de l'excellent exposé qu'il vient de faire de la situation. Je n'oublie pas le danger russe mais je redoute au contraire que le danger russe ne s'ajoute au danger allemand. Je m'inquiète du refus de Mendès d'accepter un ordre du jour motivé. Pourquoi ce refus ? Je note que les fédérations départementales MRP sont dans l'ensemble hostiles aux Accords de Londres et que le Comité national a été unanime à refuser un vote "oui" : Je suis

partisan d'un vote contre et je souhaite l'unité du Groupe dans l'abstention. Le MRP conserve une grande audience parce qu'il a su ce qu'il voulait. Il doit rester uni.

Robert Schuman.- J'approuve ce qu'a dit Pflimlin. Je pense que Mendès ne désire pas obtenir les voix du MRP mais je n'attache pas d'importance à cette remarque. Je redoute la politique du "sans nous". Le MRP doit être non pas opportuniste mais réaliste. Il doit chercher à peser sur l'avenir. Quand sera-t-il possible d'obtenir des prolongements aux Accords ? Je crois que l'on y ajoutera peu de choses avant la ratification. Il ne s'agit donc pas d'attendre cette ratification pour se prononcer. Pour que Mendès tienne compte de notre avis, il faut qu'il ait nos voix. En votant pour, la SFIO cherche à avoir une influence sur le Gouvernement. Ne pas voter, ce serait désavouer nos amis de l'Europe occidentale, qui, eux, ont signé les Accords.

Joseph Dumas.- J'estime que Robert Schuman, qui a conduit le MRP là où il se trouve, devrait au moins laisser le Groupe rester fidèle à ses engagements.

Robert Schuman.- Je parle en conscience. Je pense que notre explication de vote supprimera tous les doutes sur notre attitude, à l'intention du Parlement, du pays et de nos amis européens.

Maurice René Simonnet (Drôme), né le 4 octobre 1919, à Lyon, journaliste, futur agrégé de droit, élu depuis la deuxième Constituante, successeur d'André Colin comme secrétaire général du MRP à partir de 1955.- Je me demande ce que le MRP peut faire avec ses 85 voix aujourd'hui, mais je crois qu'il faut faire quelque chose... Le but, c'est de compléter les Accords de Londres, non pas de les modifier. Il y a un péril soviétique mais l'URSS ne craint pas les soldats allemands, elle craint l'Union européenne. Il faut donc intégrer davantage l'Allemagne Comment rendre les Accords de Londres acceptables au moment de la ratification ? Il faut peser sur l'avenir. Comment ? En refusant nos voix ! Sinon, avec 400 voix pour lui, Mendès et ses partenaires n'iront pas plus loin que l'état des Accords actuels. Ils jugeront que tout effort est inutile. Si, au contraire, Mendès a 320 voix, il saura qu'il ne peut se dispenser de faire des efforts. Mendès ne souhaite pas avoir les voix du MRP, certes, mais il attend la division du MRP.

Robert Schuman.- Dans mon esprit, il n'est absolument pas question de division !

Maurice-René Simonnet.- Je considère que notre unité est nécessaire. J'accepte l'abstention si personne ne vote pour.

Georges Bidault (Loire), né le 5 octobre 1859 à Moulins (Allier), professeur agrégé d'histoire, éditorialiste à "l'Aube", président du Conseil National de la Résistance, chef de l'Etat et chef du Gouvernement durant le mandat de la deuxième Constituante, ministre des Affaires étrangères dès la Libération, élu depuis la première Constituante.- Je m'adresse à Jean Catrice : oui, je suis resté silencieux jusqu'ici dans ce débat, par souci de ne pas le passionner. Je me rallierai à l'abstention si l'unité du Groupe en dépend. Je n'exclus pas de voter la ratification des Accords s'ils sont améliorés. Cela dit, aujourd'hui, Mendès a refusé tous les ordres du jour, bien qu'ils fussent tous concordants, de la gauche à la droite. Peut-on voter la confiance sans texte motivé ?

Maurice Lucas (Manche), né le 9 octobre 1896 à Cherbourg, agriculteur, élu dès la première Constituante, membre presque en permanence du Bureau du Groupe.- J'approuve Simonnet. Voter pour aujourd'hui ce serait s'engager pour la ratification. L'opinion nous remerciera de nos réserves. Avoir une influence sur Mendès en votant pour lui, c'est une illusion.

Maurice Schumann (Nord-2è), né le 10 avril 1911 à Paris, journaliste, porte-parole de la France Libre à la Radio de Londres, premier président national du MRP et président du Groupe MRP à la première Assemblée Constituante.- J'aurais décidé de voter pour aujourd'hui si Mendès avait accepté un texte motivé... Je ne suis pas entièrement d'accord avec l'exposé de Robert Schuman. Car s'il a demandé des compléments aux Accords nous ne savons pas quand ils pourraient y être apportés... Le MRP ne doit pas attendre la ratification pour peser sur le Gouvernement ; et, pour peser, il ne peut pas donner ses voix gratuitement avant que la négociation soit conclue.

François de Menthon (Haute-Savoie), né le 8 janvier 1900 à Montmirey-la-Ville (Jura), professeur de droit, élu dès la première Constituante, président du Groupe MRP de juillet 1948 à juin 1952.- Le meilleur moyen de peser sur le Gouvernement dans les négociations à venir, c'est l'abstention. Notre abstention sera un stimulant pour la SFIO. C'est en outre le seul moyen d'assurer l'unité du Groupe, qui ne doit pas se couper en deux blocs, le bloc Schuman-Pflimlin et le bloc Bidault-Teitgen.

Lionel de Tinguy (Vendée), né le 6 avril 1911 à Paris, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, maître des requêtes au Conseil d'Etat, élu depuis la deuxième Constituante.- Je suis hostile à la confiance et je m'abstiendrai s'il le faut pour assurer l'unité du Groupe.

Pierre Pflimlin.- En accord avec Robert Schuman, je m'abstiendrai, comme lui, à deux conditions : pas de voix contre au Groupe et une explication de vote posant à Mendès des conditions acceptables.

François de Menthon.- Je propose que cette explication de vote soit faite par Pflimlin lui-même.

Roger Devémy (Saône-et-Loire), né le 28 juillet 1910 à Thiant (Nord), ingénieur, élu dès la première Constituante.- Je préférerais de Menthon.

Jacques Fonlupt-Espéaber (Haut-Rhin).- Je me réjouis de voir se reformer l'unité du Groupe.

Robert Lecourt (Seine).- Oui, il s'agit d'un engagement moral.

A l'unanimité moins une voix, le Groupe se prononce pour l'abstention.

Maurice Schumann.- Une explication de vote faite par Pflimlin pèserait plus qu'une autre, dans la mesure où sa tendance à voter pour est publiquement connue.

Le Groupe charge Pflimlin d'expliquer son vote à l'unanimité moins une voix (voir JO Débats AN du 13 octobre 1954, pages 4675 à 4677).

En séance publique, cette décision d'unité dans l'abstention n'est pas totalement respectée.

Dans le scrutin portant approbation du texte Aubry non motivé et confiance au Gouvernement Mendès-France, il y a 350 voix pour, 113 voix contre et 152 abstentions.

Parmi les 86 membres du Groupe MRP :

- Votant pour 8 : Ahmed Aït Ali (Alger), Auguste Billiémez (Ain), André Burlot (Loir-et-Cher), Pierre Elain (Mayenne), Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan), Jonah Ranaivo (Madagascar), François Reille-Soult (Tarn), Sekou Sanogo (Côte d'Ivoire).
- Vote contre : Michel mercier (Loir-et-Cher)
- S'abstiennent volontairement : 76
- Est absent par congé : Henri Meck (Bas-Rhin)

La session parlementaire s'achève. La rentrée est fixée au 4 novembre ...

Novembre 1954, un mois de novembre pas comme les autres ...

- **Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre**, une trentaine d'attentats sont commis en Algérie, dans l'Est du Constantinois ; plusieurs personnes sont assassinées : un caïd, un instituteur (sa femme est grièvement blessée) un officier, plusieurs soldats. Au Gouvernement et au Parlement, personne ne prend la mesure de l'événement.
- **3 novembre** : rentrée parlementaire. A la conférence des présidents chargée d'établir le programme des travaux de l'Assemblée Nationale pour les prochains jours, le président du Conseil est contraint d'intervenir personnellement pour obtenir que ses priorités soient retenues ; il demande que la discussion du budget commence aussitôt. Au nom du Groupe MRP, Edouard Moisan critique le projet de fixer seulement au 16 novembre la discussion du rapport du radical Jean Saint-Cyr (Ain) sur l'enseignement professionnel agricole ; de même, l'ARS (ex RPF) Jean Legendre (Oise) s'étonne que l'on renvoie au 12 le débat sur "l'affaire des fuites" (Commissaire Dides). Mendès-France obtient satisfaction en séance publique par 402 voix contre 218 (dont les voix MRP).
- **5 novembre** : l'Assemblée délibère sur le budget des PTT (pour l'exercice 1955) ; la revalorisation des traitements des postiers provoque un débat très vif, qui amène Mendès-France à poser la question de confiance contre une motion préjudicielle déposée par le communiste André Barthélémy (Jura).
- **10 novembre** : l'Assemblée Nationale rejette cette motion préjudicielle par 320 voix contre 207 (communistes et la majorité des députés MRP). Il y a 71 abstentions. L'ambiance n'est pas bonne pour le gouvernement.

Pour le Gouvernement, il reste à mettre en œuvre les décisions prises à Londres, c'est-à-dire, notamment, rédiger autrement le Traité de Bruxelles de 1948, en l'élargissant à la République Fédérale Allemande et à l'Italie, et déterminer les relations de la nouvelle Organisation européenne ainsi créée avec l'OTAN ; à quoi il faut ajouter le règlement du problème sarrois qui a entretenu un désaccord tenace entre Paris et Bonn.

Les négociations ont lieu à Paris ; commencées le 20 octobre, elles s'achèvent le 23 après-midi, après un accord franco-allemand sur la Sarre survenu le même jour à 11 heures.

Ces Accords de Paris (voir L'Année Politique - 1954, pages 457 à 468) :

- **établissent la souveraineté de la RFA ;**
- **disent qu'ils engagent les "Puissances de l'Union de l'Europe occidentale" (au nombre de 9 : les Six, la Grande-Bretagne, le Canada et les Etats-Unis) ;**
- **consacrent l'accession de la RFA au pacte de l'Atlantique-Nord et à l'OTAN ;**
- **précisent que les forces terrestres et aériennes que chaque pays signataire placera sous le commandement du Commandant suprême des Forces alliées en Europe, en temps de paix, sur le continent européen, ne dépasseront pas en effectifs totaux et en nombre de formations : pour la Belgique, la France, la RFA, l'Italie et les Pays-Bas, les maxima fixés pour le temps de paix dans le traité de CED ; pour la Grande-Bretagne 4 divisions et la deuxième Force aérienne tactique ; pour le Luxembourg un groupement tactique régimentaire ;**
- **annoncent la création d'une Agence de l'Union de l'Europe occidentale pour le contrôle des armements ;**
- **mais ne tranchent pas la question de l'intégration des contingents nationaux unis à la disposition de l'OTAN ; il est dit : "Dans tous les cas où les conditions de l'efficacité militaire le permettent, compte tenu de l'importance, de l'implantation et du soutien logistique des forces, une intégration à des échelons inférieurs (à celui de l'armée), tant dans les forces terrestres que dans les forces aériennes, sera poussée au maximum possible" ; les 12 divisions allemandes seraient ainsi ou bien constituées en corps de bataille autonomes (armées) ou bien réparties entre plusieurs grandes formations.**
- **préparent pour la Sarre un "statut européen", un commissaire européen (qui ne serait ni français ni allemand ni sarrois) serait responsable devant le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale.**

- **10 et 11 novembre** : réuni en congrès extraordinaire à Suresnes pour délibérer sur l'offre (renouvelée) de participation au Gouvernement que lui fait Mendès-France, la SFIO se divise en trois blocs (1773, 1091 et 498 mandats) et répond "oui" au président du Conseil à des conditions dont tout le monde sait qu'il ne peut pas les accepter.
- **12 novembre** : prenant acte de ce oui conditionnel, Mendès-France procède à un tout petit remaniement de son cabinet : il replace le Républicain Social Maurice Lemaire au Logement et Reconstruction et nomme trois nouveaux secrétaires d'Etat : le radical René Billères, le Paysan Philippe Monin et le Républicain Indépendant André Moynet. Ainsi faute d'être parvenu à le consolider sur sa gauche -il l'avait beaucoup espéré- le chef du Gouvernement le renforce sur sa droite. C'est pour lui un échec.
Ce même jour, l'Assemblée laisse s'exprimer en séance publique plusieurs députés d'Algérie sur les attentats de la Toussaint, mais le chef du Gouvernement, qui doit partir pour le Québec et les Etats-Unis, demande le report du débat au fond au profit d'un renvoi à la suite ; ce qui lui est accordé par 312 voix contre 272 (dont le MRP et plusieurs Républicains Indépendants et ARS), la question de confiance étant posée.
C'est ce jour-là que Mendès-France déclare : "Qu'on n'attende de nous aucun ménagement à l'égard de la sédition, aucun compromis avec elle. On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la Nation et l'intégrité de la République".
Il est suivi par son ministre de l'Intérieur, François Mitterrand : "Le bruit s'était tout à coup répandu que l'Algérie était à feu et à sang, fermant ainsi la boucle d'un cercle passant par la Tunisie et le Maroc. Cela ne sera pas, parce que l'Algérie c'est la France et que des Flandres au Congo il y a la loi, une seule nation, un seul Parlement".
- **26 novembre** : les forces de l'ordre ratissent la région de Timgad, Touffana et Fom-Toub, avec l'appui de l'artillerie et de l'aviation ; François Mitterrand est venu assister aux opérations.
- **29 et 30 novembre** : l'Assemblée adopte en dernière lecture un projet de révision constitutionnelle (organisation de la navette entre les deux chambres et suppression de la majorité absolue pour l'investiture).

Le jour de la rentrée parlementaire, le 3 novembre, le Groupe MRP tient sa 84^e réunion, à partir de 14 heures, sous la présidence d'**Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne), né le 9 février 1908 à Toulouse, Inspecteur de la Population, élu depuis la deuxième Constituante.

On y traite du risque d'un "enterrement" du rapport Saint-Cyr sur l'enseignement professionnel agricole, dont la Commission de l'Education nationale ne s'est pas encore saisi, ce qui n'est pas un hasard. **Lionel de Tinguy** propose de voter contre les propositions de la Conférence des présidents. **Jean Cayeux** (Seine), né le 7 avril 1910 à Abbeville, conseiller juridique, élu dès la première Constituante, n'est pas d'accord. A son avis, il serait maladroite de se faire battre sur ce texte, au risque de réveiller la querelle scolaire. **Maurice Lucas** (Manche) dit qu'il s'agit d'une affaire professionnelle et non pas scolaire. **Pierre Schnelzer** (Marne), né le 13 mai 1905 à Reims, commerçant, élu dès la première Constituante, approuve Cayeux. **Clément Taillade** (Tarn), né le 11 avril 1909 à Blayes-Mines (Tarn), directeur de contentieux, élu dès la première Constituante, appuie au contraire de Tinguy. il craint que Mendès ne règle le problème par décret... **Charles Barangé** (Maine-et-Loire, rapporteur général du Budget), né le 21 décembre 1897 à Beaulieu-sur-Layon, chef de service du Trésor (et syndiqué à la CGT), élu dès la première Constituante, est d'accord avec Cayeux. **Edouard Moisan** (Loire-Atlantique), né le 25 avril 1902 à Marseille, employé en lunetterie, élu dès la première Constituante, soutient de Tinguy ; il craint une initiative de la droite, même après un engagement rassurant de Mendès ; le MRP sera ainsi amené à suivre la droite dans son refus d'approuver les propositions, au lieu d'en avoir l'initiative. "Je ne comprends pas, effectivement, comment nous pouvons envisager de laisser un tel avantage à la droite !" ajoute de **Tinguy**. **Francine Lefebvre** et **Roger Devémy** s'impatientent : le seul problème, disent-ils, c'est le oui ou le non au programme proposé.

Consulté, le Groupe décide de voter contre les propositions de la Conférence des présidents, soutenues par Mendès-France.

Robert Lecourt, président du Groupe, rend compte de l'entrevue que le Bureau du Groupe a eue la veille avec le chef du Gouvernement sur l'ordre du jour parlementaire, précisément, mais à plus long terme (il existe un risque de motions préjudiciables déposées systématiquement contre la discussion de chaque budget).

N.B. Qu'attend Mendès-France du MRP ? En attend-il quelque chose ? Le 28 octobre, il a offert à Robert Schuman le poste d'ambassadeur à Washington dit-on. La source est bonne mais l'information n'est pas confirmée.

L'affaire de la prime de productivité aux postiers offre aux députés, dès le 4 novembre, de faire **un test sur la politique sociale du Gouvernement**.

Instituée l'année précédente, elle avait été jugée insuffisante par les communistes et les socialistes. Cette fois-ci le ministre des Finances, le Radical Edgar Faure, et le secrétaire d'Etat aux PTT, l'ex-RPF André Bardon, en demandant la reconduction, alors que la promesse a été faite aux syndicats de l'augmenter.

Le dossier est présenté au Groupe MRP le jeudi 4 novembre à partir de 14 heures (c'est sa 85^{ème} réunion) par **Maurice-René Simonnet**. Le Groupe SFIO votera contre ce budget comme l'an passé, dit-il, à moins que la question ne devienne politique (ce qui est inévitable en raison de l'ambiance parlementaire de ce mois de novembre). Les commissaires MRP des Finances ont voté contre, ajoute-t-il ; le Groupe doit prendre le relais de cette opposition. Que la majorité gouvernementale prenne ses responsabilités !

Un débat est ouvert. **Et le sujet, au fond, est bien celui des rôles de la majorité et de l'opposition. Où se place le Groupe MRP ?**

Lionel de Tinguy (Vendée).- Il y a la prime mais aussi la prime de risque, le salaire des agents postaux ruraux... Rien n'est réglé.

Jean Cayeux (Seine).- Exact ! Il y a la situation du personnel des chèques postaux (à Paris, ils travaillent dans des conditions déplorables), le problème de l'intégration dans le cadre des contrôleurs...

Francine Lefebvre (Seine).- Et l'ensemble du personnel technique...

Robert Lecourt.- Je n'ai passé aucun contrat avec Mendès-France à propos des votes qu'émettra le Groupe sur les motions préjudiciables ou demandes de renvoi en commission (qui vont être déposées pour forcer le Gouvernement à déposer des "lettres rectificatives" visant à modifier ses projets). Cela dit, je propose que le Groupe intervienne avec fermeté sur tous les chapitres que nous évoquons ici. Sur le principe, j'ai une opinion personnelle : je ne suis pas favorable aux motions visant à empêcher la discussion des budgets ; il faut les discuter et, ensuite, voter librement pour ou contre.

Pierre Abelin (Vienne), né le 16 mai 1909 à Poitiers, directeur général de société, élu dès la première Constituante.- J'approuve Lecourt. Je note en outre que l'augmentation des traitements des fonctionnaires est une mesure discutable du point de vue de l'équité, si l'on pense aux autres problèmes sociaux non réglés.

.....

Fernand Bouxom (Seine), né le 9 octobre à Wambrechies (Nord), secrétaire de syndicat, élu dès la première Constituante.- Je ne suis pas hostile au vote d'une motion préjudicielle ou d'une question préalable. L'opinion, au point où l'on en est, ne comprendrait pas notre fair-play ; on dirait que le MRP approuve le budget.

Francine Lefebvre (Oise).- Oui !

Jean Cayeux (Seine).- Soyons réservés dans l'attente de ce que fera le Gouvernement.

Robert Lecourt.- Je regrette que le MRP s'oriente vers l'opposition classique. Question efficacité, je note que le Groupe conserverait toutes ses armes en votant contre une question préalable...

Edouard Moisan.- Il y a un danger dans cette tactique. Imaginons que Mendès donne satisfaction à l'Assemblée avec une lettre, rectificative : quelle serait la situation du MRP qui aurait voté, avec la minorité, la question préalable ?

Fernand Bouxom.- Voter la question préalable a un autre avantage: nous ferions pression sur la SFIO.

Robert Lecourt.- Nous pouvons éviter le risque évoqué par Moisan en demandant à Mendès l'engagement de ne pas déposer une lettre rectificative. Certes, si la SFIO vote la question préalable, le MRP doit la voter aussi.

Fernand Bouxom.- Simplifions ! Que le MRP vote la question préalable et que la SFIO se débrouille avec les postiers !

Décision : le Bureau du Groupe s'estime suffisamment informé et décidera du vote du Groupe en séance publique.

Le Groupe MRP votera-t-il la prise en considération du **budget des PTT**, sur laquelle Mendès France pose la **question de confiance** le 5 novembre, après les exposés du socialiste Léon Dagain, rapporteur de la Commission des finances (qui propose le rejet de ce budget) et du communiste André Barthélémy, qui soutient une motion préjudicielle ? Il va en délibérer lors de sa réunion du 9 novembre à 14 heures, jour retenu pour le scrutin en séance ...

Ce 5 novembre, le Groupe a déjà fixé sa position sur le fond du problème par la voix, à la tribune, de **Joseph Schaff** (Moselle), né le 9 novembre 1906 à Sarreguemines, contrôleur technique à la SNCF, élu sur la liste conduite par Robert Schuman, depuis la deuxième Constituante. Il a approuvé les critiques de la Commission et a réclamé que l'on tienne enfin les promesses faites au personnel et que l'on accorde les crédits d'équipement nécessaires. Le Parlement, dit-il, est comptable du prestige national. Or la France, en ce qui concerne l'organisation technique de ses postes, est actuellement à la dix-huitième place dans le monde !

La réunion du Groupe, le 9 novembre (la 86^{ème}), est présidée par **Roger Devémy** (Saône-et-Loire), qui, en ouvrant la séance, salue la victoire de Louis Michaud à l'élection cantonale de l'île d'Yeu.

Charles Viatte (Jura), né le 18 mars 1911 à Liebvillers (Doubs), professeur de mathématiques, élu depuis la première Constituante.- Je pourrais rappeler aujourd'hui certaines attitudes de Mendès (qui n'inspirent pas la confiance).

Albert Gau (Aude), né le 10 juillet 1910 à Conques-sur-Orbiel (Aude), prêtre catholique, élu depuis la première Constituante (dans un département déchristianisé).- Je demande que nous attendions la décision de la SFIO.

Robert Lecourt.- J'invite le Groupe, au contraire, à délibérer immédiatement.

Pierre Schnelzer (Marne).- La fédération MRP de la Marne est favorable au vote de la confiance.

Maurice Schumann (Nord).- Faut-il rappeler l'action du MRP dans les grèves du mois d'août 1953 et les engagements pris alors par ses représentants à l'égard des syndicats ? Le MRP a tenu ses engagements alors qu'il était dans la majorité ; ne serait-il pas capable de les tenir dans l'opposition ? C'est la question qui nous est posée par des syndicalistes du Nord ! Le

fait que la question de confiance soit posée ne change rien à l'affaire, bien au contraire ! Je propose le vote contre la confiance.

Pierre Gabelle (Loiret), né le 2 mai 1908 à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher), comptable, élu dès la première Constituante.- Voter la confiance serait désavouer la Commission des finances ... L'an dernier, Mendès a soutenu le renvoi de certains budgets... Les revendications des postiers sont justifiées.

Robert Bichet (Seine-et-Oise), né le 3 octobre 1903 à Rougemont (Doubs), ingénieur, premier secrétaire général du MRP en 1944-45, élu dès la première Constituante.- La fédération MRP de Seine-et-Oise propose le vote contre la confiance. Je conteste qu'il s'agisse d'un vote de procédure pur et simple ; il s'agit d'un problème politique. Le MRP peut-il avoir confiance dans le gouvernement actuel ? Ce gouvernement a renoncé à l'Indochine, aux établissements français de l'Inde, il renonce aujourd'hui à son programme social. Je propose le vote contre, en espérant au moins l'unanimité dans l'abstention.

Robert Schuman.- Quel est l'avis de Barangé, rapporteur général de la Commission des finances ?

Charles Barangé.- Je récusé la méthode du renvoi des budgets, quel que soit le gouvernement. Je propose le vote de la confiance et une action sur chaque chapitre du budget.

Robert Schuman.- J'approuve Barangé. La confiance qui nous est demandée aujourd'hui ne s'applique pas à toute la politique du Gouvernement Mendès. Faire cette différence est de notre intérêt. Nous devrions choisir les cas où nous voudrions faire porter nos efforts en toute liberté, sans attitude systématique.

René Penoy (Ardennes), né le 16 juin 1912 à Stenay (Meuse), agent technique des Ponts-et-Chaussées, élu dès la première Constituante.- Je ne comprends plus ! Mendès ne veut pas du bien au MRP, c'est sûr ! Et si, en l'occurrence, le système du renvoi d'un budget en commission est mauvais, il faut le changer ! Mais il s'agit, au fond, d'une guerre politique dirigée contre le MRP. Le MRP est attaqué, il doit se battre ! Etre entre deux chaises ne lui a jamais rien rapporté !

Jean Catrice.- Oui, le MRP doit défendre les postiers mais il s'agit aujourd'hui d'un vote de procédure ; ce n'est pas un terrain de combat.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne), né le 9 avril 1911 à Montpellier (frère jumeau de Paul), maître des requêtes au Conseil d'Etat, maire de Luchon, élu depuis le 10 novembre 1946 (première Assemblée Nationale). Vote de procédure ? Non, il s'agit du rejet ou de l'acceptation du projet, c'est évident ! Question de confiance ? C'est un appel à la majorité, pas à l'opposition ! Et si Mendès obtient aujourd'hui une grosse majorité, il s'en servira lors de son voyage aux Etats-Unis pour tenter d'obtenir un retournement de la politique des Occidentaux.

Fernand Bouxom.- J'ai été partisan du soutien à Mendès et même de la participation à son gouvernement ... Je pense néanmoins que le Groupe MRP ne peut pas voter la confiance. Les difficultés actuelles, en effet, sont dues au Gouvernement et non pas au Parlement et le Gouvernement sait que son projet est inacceptable. Allons-nous le laisser donner des satisfactions à ses amis au cours du débat, alors que nous aurions voté la confiance, c'est-à-dire, pour l'opinion, dit oui à l'ensemble du budget des PTT ? En outre, si le MRP vote contre, la SFIO hésitera encore plus à participer au Gouvernement.

Pierre Gabelle.- Faut-il rappeler le souci permanent du MRP de ne pas être rejeté à droite. Que penserait-on du MRP si, une fois entré dans l'opposition, il s'accrochait encore à la droite qu'il a réussi à quitter ?

Georges Bidault.- Sur le fond, Mendès a raison. En conséquence, s'il ne demandait pas la confiance, je serais favorable à l'ouverture du débat budgétaire. Mais la confiance est demandée et je n'ai pas cette confiance ; je ne peux donc pas la lui donner. Mais je ne peux pas non plus lui donner tort. Je suggère donc l'abstention, dans l'unité. De toute façon, nous sommes proches de grandes difficultés, qui nous obligeront à ne pas accorder notre confiance.

Roger Devémy.- Lors du dernier scrutin de confiance, des indisciplines de vote ont été commises ; c'est une violation de la parole donnée, une déloyauté.

Lionel de Tinguy.- Le succès électoral de Louis Michaud à l'île d'Yeu est une approbation de l'opposition du MRP, d'autant mieux comprise qu'elle est plus nette. Je propose le vote contre à condition que le Gouvernement soit hors de danger. **Pierre-Henri Teitgen** (Ille-et-Vilaine).- J'imagine ce que ferait la SFIO si Laniel président du Conseil lui demandait de voter son budget des PTT... Je rappelle les engagements qui ont été pris en 1953 envers les syndicats, notamment la CFTC.

Joseph Dumas (Seine).- Nous avons même accepté d'être la caution dans l'accord final.

Pierre -Henri Teitgen.- J'ajoute que la tendance minoritaire de la CFTC attend que le MRP cède aujourd'hui au Gouvernement pour dénoncer la candeur de la majorité. A mon avis une question de confiance est toujours politique. Je ne souhaite pas que Mendès obtienne une forte majorité pour trois raisons :

- il faut empêcher Mendès de s'affirmer dès le début de la discussion budgétaire comme un chef au détriment du Parlement ;
- il faut fortifier l'évolution de l'état d'esprit de la SFIO, qui est gênée de voir le MRP prendre sa place dans l'opposition, surtout à la veille de son congrès ;
- il faut enlever à Mendès une autorité illusoire et fautive – ce qui est grave pour la France –, avant son voyage aux Etats-Unis.

Je souhaite que le MRP fixe enfin sa position politique. Le MRP participe à un match de catch sans s'en rendre compte. Ses adversaires sont trop nombreux. Ça ne peut plus durer ! Je propose le vote contre.

Charles Viatte (Jura).- Un garçon bien élevé qui reçoit un coup de pied au derrière n'est pas obligé de dire merci. Les difficultés de procédure évoquées dans cette affaire sont dues au Gouvernement, qui fait la sourde oreille à des revendications dont il sait qu'il tiendra compte.

Paul Coste-Floret (Hérault), né le 9 avril 1911 à Montpellier, (frère jumeau d'Alfred), professeur de droit, élu depuis la première Constituante.- Je suis favorable au vote pour, car il est le seul qui soit conforme à l'opposition qu'a définie Lecourt : voter pour quand Mendès a raison, contre quand il a tort. En l'occurrence, Mendès a raison. Je rappelle que nous lui avons voté les "pleins pouvoirs" économiques au début de l'été.

Paul Couston (Vaucluse), né le 12 octobre 1903 à Avignon, négociant, élu depuis la deuxième Constituante.- Le mot "déloyauté" employé par Devémy est trop fort. Quant au match de catch ou de boxe évoqué par Teitgen, je pense que le MRP devrait avoir une doctrine du combat, une doctrine sportive.

Marcel Gatuilng, sénateur, représentant des Français établis au Maroc, né le 3 mars 1894 à Mostaganem, agriculteur et homme de lettres, ancien député d'Oran à la première Constituante.- Le moment va venir de dénoncer devant l'opinion publique la plus grande escroquerie du siècle. Je veux parler du mépris de Mendès pour le Parlement, mépris si grand que de Gaulle l'apprécie. Les promesses de Mendès ne sont pas tenues. Les abandons sont transformés en victoires par une presse et une radio aux ordres. Mendès veut berner les catholiques sociaux et faire ensuite, contre le MRP, le pacte électoral des laïques et des libéraux réactionnaires.

Joseph Dumas.- Il faut une explication de vote.

Jean Cayeux.- Je propose de ne pas voter la confiance.

Le Groupe procède à plusieurs scrutins à main levée, comme d'habitude :

- il refuse le vote pour la confiance (le compte des voix paraît inutile) ;
- il se prononce pour le vote contre, par 31 voix contre 23 ;
- il repousse l'abstention par 29 voix contre 11 ;
- il décide la discipline de vote par 22 voix contre 5 ;
- il charge Pierre Gabelle d'expliquer le vote contre.

En séance publique, l'Assemblée vote la confiance par 321 voix : SFIO, Radicaux, UDSR, Indépendants d'outre-mer, une partie des Républicains Sociaux et de l'ARS (ex-RPF), 6 MRP, et une partie des modérés et des ARS (40) contre 207 (communistes, une majorité du MRP, une autre partie des modérés). Il y a 71 abstentions.

On appelle "modérés" à cette époque les élus de la droite classique, dont le chef de file est Antoine Pinay. Ils sont répartis entre plusieurs groupes ; qui changent périodiquement de nom et d'effectifs, parfois en se regroupant, parfois en se séparant.

Plusieurs changements interviennent en 1954. Au début de 1955, la répartition est la suivante :

- Groupe des Républicains Indépendants : 55 membres, (Joseph Laniel, Antoine Pinay, Marcel Anthonioz, Jacques Chastellain, Louis Jacquinot, Guy La Chambre, Pierre Garet, ex MRP, Emmanuel Temple ...)
 - Groupe Indépendant-Paysan : 27 membres (Abel Bessac, ex-MRP, Barthélémy Boganda, ex-MRP, Maître Jacques Isorni, avocat de Pétain, Raymond Marcellin, Jules Ramarony ...)
 - Groupe paysan et du Centre démocratique et social : 21 membres (Paul Antier, Jacques Bardoux, grand-père de Valéry Giscard d'Estaing, Jean Mazel, maire de Mende, ex-MRP, Jacques Le Roy Ladurie ...)
- Soit au total 103 députés.

En outre, parmi les 16 non-inscrits, se trouvent plusieurs députés que l'on peut classer dans la catégorie des modérés.

Dans l'Assemblée, la droite classique compte donc environ 110 élus. Elle constitue, numériquement, une force importante mais elle est divisée. Dans les cabinets successifs de Mendès-France, elle a une dizaine de portefeuilles ; cependant, dans les scrutins de confiance, c'est une minorité de ces 110 élus qui vote pour PMF (dont les dix ministres évidemment).

Le MRP dans l'opposition, un bain de Jouvence

La confiance accordée le 9 novembre 1954, par une majorité courte et disparate (1), au Gouvernement Mendès-France a simplement pour effet de débloquer l'ouverture de la discussion budgétaire. En revanche, pour le MRP, c'est un événement marquant de son histoire : le voilà libre de critiquer et même de censurer le gouvernement sans manquer à la règle de la solidarité puisqu'il n'y est plus représenté !

Certes, il n'a plus de ministres depuis la formation du cabinet Mendès-France le 19 juin, mais il a patienté jusqu'à l'automne dans le souci de ne pas compromettre une seule chance de faire ratifier le traité de CED ou du moins d'obtenir une solution de remplacement acceptable. Malheureusement ce fut l'échec. Reste, l'automne venu, le domaine économique et social, tel qu'il apparaît dans le projet de budget pour 1955. Là, il n'y a pas de suspense ; la patience est devenue inutile ; et c'est l'action politique dans l'opposition qui devient nécessaire.

L'opposition, la vraie ? Oui ! Pour le MRP, cette ouverture de la discussion budgétaire en novembre 1954 c'est la découverte d'une terre inconnue, une aventure, une délivrance !

Rappelons-nous.

Depuis sa création dix ans auparavant, le 25 novembre 1944 (2) le MRP(3) a eu des ministres en permanence (4). A-t-il eu raison ? Ca s'est discuté et ça se discute encore. Cependant, il y a eu plusieurs raisons à cette présence permanente.

A ses débuts, pour justifier sa participation aux responsabilités du pouvoir, le MRP n'eut à changer ni ses convictions (voir son Manifeste du 26 novembre 1944) ni son programme, très proche de celui du Conseil national

de la Résistance. Avec de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République et en collaboration avec ses deux partenaires de la majorité parlementaire issue des urnes, la SFIO et le Parti communiste, il fut l'un des principaux acteurs des grandes réformes économiques et sociales de la Libération, en 1944 et 1945.

Avec le départ de de Gaulle, le 20 janvier 1946, s'ouvrit une nouvelle étape : le prolongement du Tripartisme mais sans le général. Elle servit à écarter le risque d'un pouvoir socialo-communiste dominé par le PC alors stalinien (5).

Le Tripartisme s'acheva le 4 mai 1947 avec le renvoi des ministres communistes par le socialiste Paul Ramadier, président du Conseil. Il fut remplacé par la Troisième Force, où l'absence des communistes était comblée par l'entrée de la droite et de la partie des radicaux la plus hostile aux grandes réformes de la Libération. Elle fut majoritaire en nombre mais profondément divisée sur les problèmes économiques et sociaux et ceux d'outre-mer.

Après les élections de juin 1951, qui traduisirent un renforcement de la droite classique et un succès relatif du RPF gaulliste, et compte tenu de la perspective d'une loi d'aide publique aux écoles primaires publiques ou privées, la SFIO décida de ne plus participer aux responsabilités gouvernementales ; c'est une nouvelle majorité qui se créa, lentement, au prix de deux crises ministérielles, en janvier et en mars 1952 et qui se stabilisa, provisoirement, avec le cabinet d'Antoine Pinay, grâce à un début de ralliement des élus RPF, puis avec le cabinet de Joseph Laniel, à la fois soutenu et poussé à la chute par le gros des élus RPF devenus URAS et ARS.

Durant ces deux périodes, qui vont du printemps 1947 au printemps 1954, le Groupe MRP fut amené

UN GOUVERNEMENT BATTU A L'UNANIMITE MOINS LES DEPUTES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Cette entrée effective du Groupe MRP dans l'opposition au niveau des débats législatifs, dès l'ouverture du débat sur le budget des PTT, le 10 novembre 1954, comporte un risque : ne va-t-elle pas passer inaperçue ou au contraire réjouir bruyamment ceux que son isolement politique arrange ?

Non, il en va tout de suite autrement.

Sur tous les chapitres importants, le MRP dépose des amendements portant réduction de crédits (on les appelle amendements indicatifs), disjonction ou suppression d'articles; aussitôt, sans commentaires, tous les autres groupes les votent, soit à main levée, soit dans des scrutins publics. Dans deux scrutins publics, on voit même le Gouvernement seul contre tous ; c'est lui qui se trouve isolé ! Ainsi, quand **Pierre Gabelle** réclame l'octroi aux postiers de la prime de risque qui leur a été promise mais qui n'est pas prévue dans le budget, le chapitre relatif aux "indemnités spéciales" est supprimé par 486 voix contre 23 (il s'agit de 23 ministres). Mieux encore : s'agissant de la prime de productivité qui devrait être portée à 20.000 francs mais qui ne l'est pas, une demande de disjonction du chapitre concerné, faite par Gabelle, Barangé et Schaff, est adoptée par 588 voix contre 23 (il s'agit encore de 23 ministres). Où est donc passée la majorité mendésiste ? Quelle est donc la politique économique et sociale du Gouvernement ? Sujet tabou ? Tels sont les éclats de voix parmi les députés MRP à la fin de la journée, quand il ne reste rien du projet de budget des PTT sauf la mine défaite d'André Bardon, élu RPF de la Haute-Vienne, que PMF a fait secrétaire d'Etat aux PTT. "La majorité qui, avant-hier soir, avait fait

souvent, dans les débats et plus encore dans les scrutins, à modérer ses déclarations publiques et à voter du bout des doigts par solidarité – et aussi par amitié, ce qui lui était très particulier -, avec ses ministres. Certains de ceux-ci en abusèrent, comme l'explique Jean Lecanuet au Congrès national de Lyon en mai 1951 (hors séance) :

- Savez-vous quelle différence il y a entre un radical et un MRP ? demandait-il, tout sourire, à son auditoire (il allait être élu député de la Seine Inférieure à 31 ans, trois semaines plus tard, à la tête d'une liste apparentée aux listes socialiste, radicale et indépendante). Et il répondait lui-même : "Chez les radicaux, on fait l'amour, au MRP on fait l'amitié !"

Dans cette longue série d'étapes, le MRP avait en tout cas un triste privilège : il était le seul parti à les avoir subies toutes les quatre, avec toutes leurs obligations morales et politiques.

Son entrée dans l'opposition, à l'automne 1954, c'était pour lui un bain de Jouvence.

- (1) 321 voix alors que la majorité absolue est de 314
- (2) Et même un peu plus tôt, quand de Gaulle constitue son premier gouvernement, le 10 septembre 1944
- (3) Le Mouvement Républicain de Libération jusqu'en novembre.
- (4) Sauf pendant l'intermède du cabinet Léon Blum (16 décembre 1946-22 janvier 1947) organisé d'un commun accord par les trois partis du Tripartisme.
- (5) Nous publierons prochainement un texte oublié mais révélateur de la situation politique de l'époque : le protocole du 24 janvier 1946 signé par les représentants du MRP, de la SFIO et du PC.

Jacques Parini

confiance au Gouvernement, s'est évanouie..." lit-on dans le Bulletin d'information du Groupe du 11 novembre.

Bien sûr, ce 10 novembre 1954 n'est pas une date mémorable pour l'histoire parlementaire. Il rappelle toutefois aux historiens – et rectifie le jugement de certains d'entre eux – que dans les partis de la Quatrième République on savait très bien que le MRP était un parti populaire, dont les élus connaissaient très bien les problèmes du peuple, et qu'il gardait des relations étroites, avec ou sans l'intermédiaire des centrales syndicales, avec le monde du travail. On savait aussi que ces élus étaient compétents, que leurs dossiers étaient solides ... et que "qui s'y frotte s'y pique".

Le bulletin d'information du Groupe daté du 11 novembre fait apparaître clairement cette originalité en énumérant sur trois pages les demandes du MRP et leurs effets, qui mettent le Gouvernement Mendès dans une situation ridicule :

- **Francine Lefebvre** sur les administrations centrales : faire entrer des jeunes dans les comités paritaires techniques ; un grand nombre de jeunes gens travaillent aux PTT dans des conditions déplorables.
- **Jean Cayeux** sur la liquidation des pensions des receveurs des PTT mis à la retraite avant le 1^{er} janvier 1948, qui appelle un nouveau décret.
- **Pierre Gabelle** sur les conditions exigées des candidats à l'intégration dans l'administration (amendement indicatif

adopté) ; sur l'octroi aux postiers d'une indemnité de risque (le Gouvernement est battu par 486 voix contre 23).

- **Jean Cayeux** sur la situation des agents intégrés.
- **Francine Lefebvre** sur les revendications des surveillantes (amendement indicatif voté).
- **Joseph Schaff** sur le personnel du tri (amendement indicatif voté).
- **Joseph Dumas** sur le personnel des lignes (amendement indicatif voté).
- **Francine Lefebvre** sur la rémunération des heures supplémentaires accomplies par les agents techniques (amendement indicatif voté).
- **Pierre Gabelle** sur la prime de productivité (le Gouvernement est battu par 588 voix contre 23) et sur l'amélioration du sort des gérants des bureaux secondaires (le Gouvernement est battu par 307 voix contre 213).

LE GROUPE MRP ET LE TERRORISME EN ALGERIE

Le 12 novembre 1954, douze jours après la Toussaint sanglante dans le Constantinois, l'Assemblée Nationale entend les déclarations de plusieurs députés qui ont interpellé le Gouvernement ; il est prévu de fixer une date pour le débat au fond.

Le Groupe MRP délibère sur ce sujet le vendredi 12 novembre à partir de 14 heures (c'est sa 87^e réunion), sous la présidence de Robert Lecourt.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Je me propose d'interrompre les orateurs à la tribune en cas de besoin. Je note que Mitterrand a fait de bonnes réponses aux communistes lors de son audition par la Commission de l'Intérieur. J'estime que les services d'information en Algérie sont insuffisants. Je pense qu'il faut une politique ferme contre les terroristes mais aussi un programme de développement économique et social et de libéralisme politique, notamment dans les domaines des élections et des droits élémentaires des personnes.

Paul-Coste Floret.- Pourquoi n'allez-vous pas dire cela à la tribune ?

Robert Lecourt.- Je souhaite que notre orateur ne mette pas la France en accusation aujourd'hui. C'est une question de ton. Evitons de donner l'impression que nous donnons raison aux terroristes !

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire), né le 3 juillet 1907 au Bois d'Oingt (Rhône), journaliste, directeur de Radio-Lyon en 1928, membre de cabinets ministériels, administrateur et conseiller technique de sociétés (de 1940 à 1944), secrétaire général du ministère de l'Information en 1944-45, associé à la création du journal *Le Monde* ... élu dès la première Constituante.- Les problèmes spéciaux de l'Aurès n'ont jamais été traités.

Marcel Gatuling, sénateur représentant les Français du Maroc.- Oui, la région de l'Aurès n'a jamais été pacifiée. Elle fut toujours un îlot de résistance depuis des millénaires. L'Islam ne l'a jamais totalement conquise... J'attire votre attention sur les préparatifs d'une insurrection qui se développent à l'extérieur, avec le concours du Gouvernement britannique, de la Libye, de l'Egypte, des groupes pétroliers ; des préparatifs que le ministre de l'Intérieur n'a pas su prévenir, alors que la population reste fidèle à la France. Il y a des années que le Parti communiste prépare ces événements, en liaison avec des groupes financiers étrangers. Les services français d'information et de surveillance se sont montrés incapables d'agir. Les gouvernements aussi. Il aurait fallu envoyer un croiseur devant Tripoli ou Alexandrie. Ne recommençons pas les erreurs d'Indochine. La menace vient de l'extérieur.

Robert Lecourt.- Pour le débat au fond sur l'Algérie, je propose que nous demandions au Gouvernement de retenir une date ferme en décembre.

Le Groupe donne son accord.

Après quelques instants consacrés à "l'affaire des fuites" (commissaire Dides), **Pierre de Chevigné** revient sur les

- **Francine Lefebvre** sur le logement du personnel (amendement indicatif voté).
- **Jean Cayeux** sur le développement des installations téléphoniques (le Gouvernement est battu par 440 voix contre 170).

Le radical Edgar Faure, qui est ministre des Finances et des Affaires économiques, comprend tout de suite ce qui se passe. Se gardant bien de réagir à la manière de PMF, il demande, à la fin de cette journée (de fête pour le MRP), de réserver le vote sur l'ensemble du budget des PTT" pour permettre au Gouvernement d'étudier les demandes présentées au cours du débat par les députés".

Ce rappel de la journée du 10 novembre 1954 au Palais-Bourbon, choisie comme caractéristique de la place qu'y conserve le MRP bien qu'il ne représente plus que 13,7% de l'Assemblée, va nous permettre d'être plus bref dans nos comptes rendus suivants sur la suite de la discussion budgétaire.

événements d'Algérie et déclare : "Je conteste l'opportunité d'une intervention de Fonlupt au nom du Groupe ; je crains qu'il ne prenne une position qui serait en marge". **Jacques Fonlupt-Espéraber** répond : "Le Groupe partage mes idées sur l'Algérie, qui correspondent aux motions des congrès nationaux du MRP."

On évoque ensuite la suite de la discussion budgétaire. **Lecourt** indique que les commissaires MRP des finances ont voté contre le budget de l'Intérieur. Ceux de la SFIO aussi, dit Gabelle. Que fera le Groupe MRP ? **Lacaze** propose l'abstention.

Qui a été ministre de l'Intérieur depuis la Libération ?

Les affaires algériennes dépendent directement du ministre de l'Intérieur, qui contrôle le Gouverneur général...

Liste des ministres de l'Intérieur depuis la Libération : Adrien Tixier, en 1944 et 45 dans les cabinets de Gaulle, André Le Troquer, SFIO ; Edouard Depreux, SFIO (du 24 juin 1946 au 24 novembre 1947) ; Jules Moch, SFIO (du 24 novembre 1947 au 7 février 1950) ; Henri Queuille, radical (du 7 février 1950 au 11 août 1951) ; Charles Brune, radical (du 11 août 1951 au 28 juin 1953) ; Léon Martinaud-Déplat, radical (du 28 juin 1953 au 19 juin 1954) ; François Mitterrand, UDSR (dans le Gouvernement Mendès-France).

Le MRP n'a jamais exercé cette responsabilité (il a eu un secrétariat d'Etat à l'Intérieur, avec des attributions très limitées, avec André Colin dans le deuxième cabinet Plevin en 1951 et avec Edouard Thibault dans le cabinet Laniel).

En séance publique, dans la soirée du 12 novembre, **Jacques Fonlupt-Espéraber** intervient au nom du Groupe en s'adressant à François Mitterrand, ministre de l'Intérieur :

"La vérité est que nous nous trouvons en présence de problèmes très vastes qui dépassent les douloureux événements de l'Aurès ... L'ordre véritable suppose une politique large et persévérante. Nous avons souvent manqué en Algérie de deux qualités : la fermeté et la compréhension... L'essentiel est le gigantesque effort économique et social qui s'impose en Algérie... On a évoqué au cours du débat Le Caire et Budapest. Plus habile, plus silencieux que le MTLD (*Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, dont le leader, Messali Hadj, est en résidence forcée aux Sables d'Olonne ; M. Ferhat Abbas, secrétaire général de l'Union démocratique du Manifeste algérien, est membre de l'Assemblée algérienne*), le Parti communiste porte certainement une lourde responsabilité dans les événements du 1^{er} novembre. On a parlé aussi de Tétouan (*enclave espagnole au Maroc*) et je remercie le collègue qui, avec courage, a osé dire que, fidèles à une politique déjà appliquée entre 1940 et 1945 en Syrie, certains alliés peu prévoyants ont encouragé des agissements dont nous sommes aujourd'hui les victimes ..."

Le MRP demande de fixer au 10 décembre le débat au fond. Mendès-France, qui va partir pour le Canala et les Etats-Unis, lui répond que toute fixation est prématurée... "Il y a le plus grand

intéressé à ce que j'aborde avec le maximum d'autorité outre-Atlantique des conversations graves au cours desquelles les problèmes qui viennent d'être évoqués seront étudiés. Cette autorité, je ne peux la trouver que dans le vote que vous allez émettre. Je demande donc à l'Assemblée de donner au Gouvernement un très large assentiment".

Étrange attitude ! Mendès-France n'est-il pas libre de son choix dans une affaire française ? Ne voit-il pas que sa majorité se délite ? Pourquoi prend-il le risque de le faire apparaître avant de s'engager dans des consultations internationales importantes ?

Au Groupe MRP, cette façon de se croire le meilleur partout agace.

Dans le scrutin qui suit, sur "le renvoi à la suite des interpellations", Mendès l'emporte, par 312 voix contre 272 (communistes, MRP, modérés, ARS).

C'est une majorité mais inférieure (de deux voix) à la majorité absolue.

À sa réunion du mardi 16 novembre à 14 heures (la 88^e), présidée par **Lecourt**, le Groupe MRP étudie le budget du Travail, sur un rapport de **Viatte**. Ce projet, élaboré par Louis-Paul Aujoulat (ex-MRP), ministre du Travail depuis le 3 septembre, vient d'être refusé par la Commission du Travail à l'unanimité moins deux voix. **Paul Bacon** note que s'agissant de la formation professionnelle des adultes et de la reconversion en général, les décrets préparés par le Gouvernement Mendès sont moins avantageux que ceux qu'avait prévus le Gouvernement Laniel.

La réunion du vendredi 19 novembre à 14 heures (la 89^e), présidée par **Henri Lacaze**, est consacrée à un exposé d'**Henri Dorey** (Belfort), de retour d'une mission en Indochine (né le 12 février 1907 à Terrans, en Saône-et-Loire, Dorey est receveur des finances ; il a été élu conseiller de la République le 8 décembre 1946 et député le 17 juin 1951).

Situation dans le Sud-Vietnam : 9 millions d'habitants (12 au Nord). Le Gouvernement Diem est inefficace. Diem est intègre mais malhabile en politique. Il est soutenu par les Américains. Les trois grandes sectes politico-religieuses (Caodaïstes, Hoa-Hao, Binh-Xuyen) ont leurs propres armées. La dernière fait la police à Saïgon et combat certains trafics dans les boîtes de nuit. Elles sont rivales entre elles. Diem constitue une milice avec des réfugiés pour suppléer à son impuissance sur l'armée nationale, qui est dévouée au général Hinh... Il n'y a qu'une propagande, celle du Vietminh ; elle est efficace, incessante, faite par des agents qui sont souvent d'anciens soldats vietminh démobilisés pour place. Le Vietminh a formé cinq divisions nouvelles, avec du matériel chinois.

Cambodge : l'unité politique du pays existe ; le roi a une forte position, il semble tenir à l'alliance française, il préfère l'aide française à l'aide américaine... Si le Sud-Vietnam devenait communiste, le Cambodge rencontrerait de graves difficultés économiques. Il voudrait construire un port (coût : entre 4 et 5 milliards de francs). Il réclame cent professeurs français supplémentaires. Le Cambodge compte 4 millions d'habitants. **Laos** : 1,8 million d'habitants. La situation y est relativement calme. Les rebelles se sont ralliés en partie.

Corps expéditionnaire français : les effectifs vont en diminuant : 175.000 en 1954, 140.000 à la fin de l'année, 100.000 à la fin de 1955. La France attend une aide américaine de 125 milliards de francs pour faire face à son entretien. Les forces françaises retirées du Nord sont concentrées dans une cuvette à Tourane, où elles construisent des ouvrages importants, comme si elles devaient y rester de longues années. Leur moral n'est pas très haut ; elles ne sont pas disposées à reprendre le combat.

Armée vietnamienne : le général Hinh commande à 225.000 hommes. Son armée manque de cadres. Il a demandé à la France 20.000 cadres et spécialistes. Il veut former des commissaires politiques, comme le Vietminh.

Les prisonniers : le Vietminh nous en a rendu 8000, soit un tiers seulement. Sainteny croit qu'il n'y en a plus, ce qui signifie que 16.000 prisonniers seraient morts, de fatigue, de manque de nourriture.

Les réfugiés : on compte 400.000 évacués du Nord. Une partie d'entre eux a été réinstallée près de rizières abandonnées. Le corps expéditionnaire a rendu beaucoup de services dans cette tâche d'évacuation et d'accueil. Il n'empêche : 40.000 évacués se sont trouvés abandonnés sur un îlot. La Marine française leur a porté aide malgré les menaces du Vietminh. Mais il y a eu de nombreuses victimes à la marée montante.

Relations avec le Vietminh : il reste 114 Français à Hanoi, sur 6000. Sainteny a confirmé que le Vietminh faisait appel aux techniciens français ; il n'est pas sûr cependant que la coexistence soit possible dans le Nord, Ho Chi Minh n'étant plus le seul au pouvoir.

Commission internationale de contrôle : le Canada soutient la France, la Pologne soutient le Vietminh, l'Inde veut jouer l'impartialité mais en fait elle fait le jeu de la Pologne.

En résumé, conclut **Henri Dorey**, si la situation n'est pas rapidement redressée, le Vietminh l'emportera aux prochaines élections.

Un échange de vues suit cet exposé.

Pierre Abelin (Vienne).- Le problème politique du Sud-Vietnam est complexe. Rien n'y est fait pour former les cadres politiques. Bao Dai reste en France. Il n'y a pas d'élections locales. Aucune équipe d'élite ne se dégage.

Kenneth Vignes, conseiller de l'Union française.- J'ai eu des échos plus alarmants sur les conditions de vie dans les camps de réfugiés. Je crois que les États-Unis ont empêché la France de susciter au Vietnam des équipes politiques valables. Je me demande si la violation des Accords de Genève ne pourrait pas entraîner un raidissement des Anglo-Saxons derrière nous... A quoi sert le Pacte de Manille ?

André-François Mercier (Deux-Sèvres).- Je note que le Gouvernement se refuse à intervenir dans la vie politique du Sud-Vietnam. Dans ces conditions la perte du Vietnam est assurée. Oui ou non le Vietnam demande-t-il l'aide et les conseils de la France ? Oui ou non les Accords de Genève sont-ils violés ? La presse cache ces problèmes à l'opinion publique et le Gouvernement en profite.

Paul Couston (Vaucluse).- Que pense l'opinion vietnamienne de Bao-Daï ?

Henri Dorey.- Le Vietnam manque de cadres politiques. Le Président Tam est celui qui comprend le mieux la situation. Mais Diem ne veut pas prendre les contacts nécessaires. Quand notre délégation parlementaire lui a été présentée dans le salon de réception, il est resté figé et silencieux durant plusieurs minutes. Marque de mépris ? Peut-être. Sentiment de supériorité ? Sûrement. Il a l'entier soutien des Américains... Il est sûr que le Vietminh mène action très forte... L'influence anglaise ne paraît pas importante ... Les Vietnamiens ? En raison de la carence de leur gouvernement, ils souhaitent que les Français restent dans le Sud. Ils craignent l'arrivée du Vietminh... Les persécutions contre les catholiques prennent des formes insidieuses : réunions publiques à l'heure de la messe.

Pierre Abelin.- Nous devons réclamer un débat public en séance, avant la mi-décembre.

Robert Lecourt.- Oui, au retour de Mendès des États-Unis.

Le mardi 23 novembre, à partir de 14 heures, durant sa 90^e réunion de l'année 1954, sous la présidence de **Lecourt**, le Groupe MRP discute le budget de l'Intérieur sur un rapport de **Fonlupt Espéaber** ; entend un exposé de **Francine Lefebvre**, qui rentre d'un voyage en Allemagne, organisé par des associations de femmes à l'initiative de l'Équipe féminine du MRP et de sa responsable Germaine Touquet (« Si nos députés hostiles à la CED avaient fait ce voyage, dit-elle, ils auraient changé d'avis ») ; entend un exposé de **Lecanuet** sur le budget de la presse (aide de l'État) et sur l'Agence France Presse, qui est en déficit ; une

observation de **Jonah Ranaivo** (Madagascar), qui se plaint de l'influence du Gouvernement sur l'AFP.

REVISION DE LA CONSTITUTION

Le projet de **révision constitutionnelle**, adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 22 juillet 1953, puis examiné par le Conseil de la République au printemps 1954, revient devant l'Assemblée Nationale à la fin de novembre, toujours sur le rapport de **Joseph Defos du Rau** (Landes), né le 8 avril 1884 à Dax, avocat, élu député le 16 novembre 1919, puis, après la Libération, élu dès la première Constituante.

Le Groupe MRP lui consacre trois longues réunions : le vendredi 26 à partir de 14 heures sous la présidence de **Lacaze** ; le mardi 30 (à 14h) sous la présidence de **Lucas** et le même jour à partir de 20h30 sous la présidence de **Lecourt** (91^e, 92^e et 93^e réunions). Deux sénateurs MRP (membres du Conseil de la République) participent à ces délibérations : **Jacques de Menditte** (Basses-Pyrénées) et **Alain Poher** (Seine-et-Oise).

Au cours du débat en séance publique, le Groupe MRP se trouve dans la minorité sur tous les problèmes qu'il juge les plus importants.

Majorité d'investiture. Le MRP, comme le propose le Conseil de la République, demande le maintien de la majorité absolue. **Moisan** explique pourquoi : « On fera valoir que la majorité simple rendra plus aisée la constitution des gouvernements. C'est exact. Mais cette facilité sera aussi une tentation supplémentaire de les renverser. »

Le 22 juillet 1953, les élus gaullistes, par la voix de **Soustelle**, ont défendu cette thèse. Le 29 novembre 1954, **Soustelle** ne dit rien et c'est **Dronne** qui, en leur nom, déclare que la querelle sur la majorité d'investiture n'a pas d'importance...

En 1954, aux Journées d'études des Indépendants et des Paysans à La Rochepot (en Côte d'Or, département de Roger Duchet, maire de Beaune), **Pinay** s'est déclaré partisan du maintien de la majorité absolue ; et **l'ARS July**, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le cabinet **Laniel**, a fait les couloirs du Conseil de la République pour obtenir ce maintien. Mais ce 29 novembre, **Pinay** est absent et les modérés se rallient à la majorité simple.

Le 17 octobre, le Congrès national de la SFIO a rejeté l'offre de participer à son gouvernement que lui renouvelait **Mendès-France** ; motif : il faut au préalable conclure un contrat... Or la majorité absolue pour l'investiture constitue un élément essentiel du système politique établi en 1946, où les grands partis organisés doivent être les bases essentielles de l'exercice de la démocratie parlementaire. Mais, ce 29 novembre, par la voix de **Jean Minjot**, juriste, député du Doubs, les socialistes annoncent qu'ils voteront l'ensemble du projet à la condition que l'on abandonne la majorité absolue pour l'investiture.

Dans ces conditions, l'amendement **Moisan** est rejeté par 416 voix contre 194 (MRP, Indépendants d'outre-mer, communistes)...

Présentation du Gouvernement. Au nom du Groupe MRP, **Paul Coste-Floret** demande de suivre le Conseil de la République sur la présentation du Gouvernement au moment de l'investiture.

Ce texte maintient l'investiture personnelle du futur président du Conseil, mais il ajoute que les ministres qu'il a choisis prennent place à côté de lui au banc du gouvernement. Le texte de l'Assemblée est différent : pendant que le futur président lit son discours d'investiture puis la liste de ses ministres, ceux-ci peuvent être ailleurs ou à leurs places dans l'hémicycle.

Pour combattre la demande de **Coste-Floret**, le gaulliste **Marcel Prelot**, député du Doubs, propose que le futur président, après avoir lu la liste de ses ministres, les appelle à prendre place à ses côtés. Ce qui provoque quelques exclamations : faudra-t-il construire un escalier spécial pour

permettre aux nouveaux ministres qui ne sont pas députés de descendre des tribunes du public ?

L'amendement **Coste-Floret** est rejeté par 313 voix contre 199 (MRP, Indépendants d'outre-mer, radicaux et UDSR).

La navette entre les deux Chambres. Faut-il limiter les navettes entre les deux Chambres en nombre ou en durée ? Diverses procédures ont été discutées. Finalement, un Indépendant, **Boscary-Monsservin**, et un radical, de **Moro-Giafferri**, proposent d'ajouter au nouveau régime des navettes : cette précision : si l'Assemblée dépasse ou prolonge les délais d'examen dont elle dispose, le délai prévu pour l'accord l'accord entre les deux Chambres est augmenté d'autant. Au nom du Groupe MRP, **Paul Coste-Floret** critique cette « disposition automatique », à laquelle il préfère la souplesse. **Mendès-France** intervient alors dans le débat et se prononce pour le texte Indépendant-Radical, qui est adopté par 307 voix contre 305 : MRP, Indépendants d'outre-mer, socialistes, communistes.

Le soir du 30 novembre, le Groupe décide de s'abstenir dans le scrutin sur l'ensemble, par 13 voix contre 6.

En séance publique, l'ensemble est voté par 412 voix contre 141. Parmi les députés MRP, 10 votent pour, 21 contre, 50 s'abstiennent volontairement.

Deux mois plus tard...

La crise ministérielle qui va s'ouvrir le 4 février 1955 avec le renversement du cabinet **Mendès-France** et qui va durer jusqu'au 23 février avec la formation du deuxième cabinet **Edgar Faure** va mettre à l'épreuve ces nouvelles dispositions constitutionnelles concernant la formation d'un gouvernement.

Appelé le 10 février par **René Coty** à résoudre la crise, **Pierre Pflimlin** se heurte tout de suite aux manœuvres que celles-ci facilitent dans les groupes qui disent oui tout en souhaitant que d'autres disent non.

Le Comité directeur du CNIP prolonge ses délibérations pour finir par un oui contraint, le 13. **L'URAS** (ex-RPF) ne dit ni oui ni non mais accepte que ses membres participent « à titre personnel ». Le Comité radical **Cadillac**, comme d'habitude, fait dans la dentelle : il se prononce pour la participation par 72 voix contre 65 et 5 abstentions (alors que trois jours plus tôt il a voté la participation à un éventuel cabinet **Pinay** par 81 voix contre 67 et 5 abstentions).

La presse, elle, est plus « directe ».

« L'homme est jeune ... et il a du caractère » (**Marcel Gabilly** dans **Le Figaro** du 11 février).

« Exigeant avec lui-même, **M. Pflimlin** peut se permettre de l'être avec les autres » (**Paul Le Gall** dans **Le Parisien Libéré** du 11).

« Un nouveau **Mendès-France** ? » (**Georges Altschuler** dans **Combat** du 11).

« L'attrait de la nouveauté... Il est le cadet de **M. Mendès-France**... Il aura l'adhésion des Français... Un homme loyal et dynamique » (**Pierre Limagne** dans **La Croix** du 12).

« La politique qu'il préconise se rapproche beaucoup de celle que **M. Mendès-France** a définie » (**Jacques Fauvet** dans **Le Monde** du 12).

« Quand un président neuf entre à son tour ... on ne peut que lui souhaiter bonne chance » (**Robert Bony** dans **l'Aurore** du 12).

Cependant, dans la soirée du 13 février, le barrage radical se renforce, avec des « munitions » inépuisables : l'importance des portefeuilles, leur nombre, la répartition des quatre grands portefeuilles que **Pflimlin** veut attribuer aux radicaux entre les deux courants du parti, à savoir les partisans et les adversaires de **Mendès-France**... et, astuce suprême, laisser à **Pflimlin** le soin de mettre d'accord ces deux courants, tâche que **Cadillac** feint d'être incapable de remplir. Exemple : six radicaux pressentis pour le ministère de l'Education nationale refusent l'offre, successivement. **Pflimlin** renonce...

La presse n'est pas dupe.

« Les radicaux... en renards avisés... » (**Jean Fabiani** dans **Combat** du 15 février).

« M. Pflimlin est mort hier à l'aube, après une nuit de comédies et de drames, dans lesquels les radicaux jouèrent leur partie avec un art consommé ». (Jean Ferniot dans Franc-Tireur du 15).

« La bonne foi et la probité ne sont pas des vertus de mise dans le milieu politique. La sincérité des convictions de M. Pierre Pflimlin a simplement provoqué le déchaînement du sectarisme » (Paul Le Gall dans Le Parisien Libéré du 15).

« ... le coup des radicaux a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi. Il convenait de prévenir une déclaration d'investiture. Il convenait d'autant plus de la prévenir que l'accueil fait à l'homme par les journaux, reflets de l'opinion, avait été exceptionnellement favorable » (Pierre Limagne dans La Croix du 16).

J.P.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS, SNCF, PETITES ET GRANDES LIGNES...

Le budget des travaux publics, présenté par Jacques Chaban-Delmas, rejeté comme les précédents par les commissions compétentes, vient en discussion au début de décembre.

Le groupe MRP lui consacre sa 94^{ème} réunion, le vendredi 3 décembre à partir de 14 heures, sous la présidence de **Maurice Lucas**. Les problèmes sont nombreux, les critiques vives : programme de suppression des petites lignes ferroviaires, prix du gas-oil, coordination du rail et de la route, camouflage du déficit de la SNCF...

C'est **Joseph Schaff** (Moselle) qui informe le Groupe ; **Robert Bichet** prépare une intervention en séance sur la coordination. **Robert Lecourt** n'est pas opposé à la suppression de certaines petites lignes. **Schaff** note des « choses étranges » : le déficit de la SNCF provient pour 60% des grandes lignes et pour 40% des lignes dites déficitaires. Il affirme qu'une exploitation simplifiée permettrait le maintien de nombreuses petites lignes, alors que le ministre se réserve de les supprimer sans recours. Oui, enchaîne **de Tinguay**, la politique actuelle est favorable aux transporteurs routiers. **Schaff**, répondant à une question de **Devémy**, dit que les réductions de tarif accordées actuellement à de nombreuses catégories de voyageurs sur les petites lignes destinées à disparaître seront réclamées sur les lignes routières (avec autocars) qui les auront remplacées ; l'économie sera de courte durée. **Bouxiom** rappelle que le déficit de la SNCF est lié à son caractère de service public.

La suite de cette discussion au Groupe se situe le 14 décembre (99^{ème} réunion présidée par Lecourt). **Albert Schmitt** (Bas-Rhin) invite le Groupe à voter contre ce budget. Les promesses faites aux cheminots lors des grèves de 1953 n'ont pas été tenues. Le MRP en est responsable dans l'esprit des grévistes. Une nouvelle grève est à prévoir. **Lecourt** lui fait observer : 1° que l'intervention du MRP en 1953 a eu lieu à la demande de la CFTC ; 2° les résultats n'ont pas été tous négatifs, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les retraites. Oui, enchaîne **Schmitt**, mais l'opinion des cheminots reste réservée sur l'action du MRP.

L'AFFAIRE DES FUITES (SUITE)

L'affaire des fuites (Commissaire Dides, Jean Mons, André Baranès, Monsieur Charles, Turpin et Labrusse...), qui a éclaté en septembre, et s'est poursuivie le 18 novembre au Palais-Bourbon, avec une déclaration de Mitterrand, ministre de l'Intérieur, y revient le 3 décembre pour la discussion de plusieurs interpellations.

Il s'agit de la divulgation, dans diverses directions (contradictoires), de comptes rendus des réunions du Comité de la défense nationale (on donne les dates suivantes : 24

juillet 1953, 26 mai, 28 juin et 10 septembre 1954). S'agit-il d'un réseau de renseignements travaillant pour le Parti communiste (et qui profiterait éventuellement au gouvernement soviétique) ou, à l'inverse, travaillant pour les Américains ? On se renvoie l'accusation d'un camp à l'autre ! Le fait que Baranès, habitué des couloirs du Palais-Bourbon, élégant, gominé, fumeur de blondes, courtois et intelligent se réclame du journal Libération ne donne pas la réponse : il peut s'agir d'un provocateur ou d'un agent double ou même triple, dit-on.

A droite, certains mettent en cause Mitterrand, qui, en juillet 1953, était ministre délégué au Conseil de l'Europe dans le cabinet Laniel. Sa démission, le 4 septembre 1953, serait liée à l'affaire.

Estimant ces bruits calomnieux, Mitterrand propose le 15 décembre à Bidault (qui était son collègue dans le cabinet Laniel) l'institution d'un jury d'honneur. Bidault lui répond aussitôt par écrit : «... J'ai parlé devant le juge d'instruction... J'ai dit, non pour vous mais pour moi, que votre départ était sans rapport avec la première affaire des fuites. Je ne sais pas si quelqu'un avait, au cours de l'instruction, établi un lien entre les deux choses... »

N.B Mitterrand a démissionné du cabinet Laniel en raison de son désaccord avec la politique du Gouvernement en Tunisie et au Maroc.

S'agissant du déroulement de cette affaire des fuites, nous renvoyons nos lecteurs à l'Année Politique- 1954.

Nous nous limitons ici à publier : 1° le texte paru dans le Bulletin d'information du groupe daté du 7 décembre 1954 (n° 97), repris dans le Rapport d'activité du Groupe au Congrès de Marseille (tome I, page 117) ; 2° le procès-verbal, inédit, de la 95^{ème} réunion du Groupe, tenue sous la présidence de **Robert Bichet** le samedi 4 décembre à partir de 1 heure du matin.

Dans le Bulletin du Groupe

Elle (l'Assemblée) entend d'abord M. Legendre prononcer l'accusation, puis M. Mitterrand, ministre de l'Intérieur, présenter la défense.

La première comprend des éléments discutables, beaucoup de lacunes subsistent dans la seconde : si chacun est en droit, en définitive, de conserver son opinion sur l'affaire elle-même, il est bien difficile de prononcer un jugement. D'autant plus que l'instruction est encore en cours.

M. Mendès-France vient évoquer Clémenceau, Jaurès et Salengro et flétrir les attaques de l'opposition qui compliquent la tâche du gouvernement et gaspillent les forces de la nation... cela en termes d'expert, rappelant ainsi sans le vouloir que ni lui, ni son entourage ne sont des apprentis dans ce genre d'exercice. De là, il passe par dessus l'affaire des fuites et conclut en sollicitant de l'Assemblée la confiance pour l'ensemble de sa politique.

Il apparaît alors très vite que le Président du Conseil est abandonné par la frange de radicaux, de modérés et de républicains sociaux qui constitue habituellement sa marge de sécurité et ainsi laissé à la merci de l'opposition, devenue tout à coup majoritaire.

C'est dans ces conditions que le groupe MRP décide de s'abstenir sur l'ordre du jour final, en laissant à ses membres la liberté de vote.

L'ordre du jour de confiance est voté par 287 voix contre 240. Au groupe MRP : 44 députés s'abstiennent et 34 votent contre.

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre

Robert Bichet.- L'ordre du jour déposé par Dronne (Républicain Social) exprime la défiance à l'égard de Mitterrand.

Roger Devémy.- Mitterrand n'a pas répondu aux accusations portées contre lui. Mendès-France, lui, a injurié le Parlement Imaginez qu'un MRP chef du gouvernement ait parlé comme lui, qu'aurions-nous entendu ! Mendès nous demande la confiance sur

tout. Je ne peux la lui accorder sur rien. Il faut arrêter le mal le plus vite possible.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Il n'a pas été prouvé que Mitterrand fût un traître. On ne renverse pas un gouvernement dans un tel débat. Je propose que le MRP ne prenne pas part au vote.

Edouard Moisan.- Mendès a politisé le débat à dessein. Peut-être cherche-t-il un point de chute... Quinze jours avant le débat sur les accords de Paris, évitons l'erreur d'une crise ! Abstenez-vous.

Paul Hutin Desgrées.- Que chacun vote selon sa conscience !

Pierre de Chevigné.- Le MRP doit résister à la tentation d'ouvrir une crise. Laissons Mendès faire le réarmement allemand. Abstenez-vous en motivant l'abstention durement.

Georges Bidault.- Le MRP doit se décider sur les problèmes en eux-mêmes. En conscience, je ne peux pas ne pas voter contre dans cette affaire, sachant ce que je sais.

Maurice Schumann.- Je ne peux pas condamner Mitterrand sur les pièces fournies ni tout approuver ce qu'a dit Legendre (celui qui l'a attaqué durement en séance). Mais il y a le discours de Mendès. Le secours apporté par d'Astier de la Vigerie est symptomatique, politiquement, Mendès s'est vanté d'avoir réalisé le redressement de la politique étrangère, ce qui est une injure à l'adresse du MRP. Votons contre.

Robert Lecourt.- Je comprends la position personnelle de certains de nos amis. Je rejoins Moisan.

Consulté sur le scrutin de confiance, le Groupe décide de s'abstenir par 16 voix contre 8.

En séance, 44 députés MRP s'abstiennent, 34 votent contre.

PREMIER ECHO SUR LES ACCORDS DE PARIS

Issus des Accords de Londres du 3 octobre, les Accords de Paris sont conclus le 23. Ils confirment l'accession de l'Allemagne occidentale à l'Organisation militaire du Pacte de l'Atlantique. Ils contiennent en outre les Accords franco-allemands sur un nouveau statut pour la Sarre.

Ils sont examinés pour la première fois au Palais-Bourbon le 8 décembre à partir de 14 heures, sous la présidence de **Henri Lacaze**.

Il en retient d'abord quelques nouvelles inattendues.

Le général Pierre Billotte, élu RPF de la Côte-d'Or, qui a voté contre la CED le 30 août et qui est aujourd'hui l'un des trois rapporteurs du projet de ratification, a déclaré en réponse aux questions posées par ses collègues : « Vous touchez les points faibles des Accords. Sur de nombreux points, il convient de reconnaître que le traité de CED était supérieur. »

Un autre élu RPF, Gaston Palewski (Seine-et-Oise), lui aussi adversaire de la CED le 30 août parce qu'elle bloquerait les négociations avec l'URSS, a dit qu'il demanderait au Gouvernement de suspendre l'application des Accords jusqu'à une prochaine conférence à Quatre (avec l'URSS). Il a même déposé un article additionnel prévoyant que le dépôt des instruments de ratification ne pourrait intervenir que trois mois au plus tôt après la promulgation de la loi de ratification.

Dans l'après-midi, Mendès-France est venu en personne devant la commission. Il a dit à Palewski qu'un délai de trois mois ne serait pas suffisant pour aboutir à un accord avec l'Est.

Le camp des adversaires de la CED se montre embarrassé de sa victoire.

Ce 9 décembre, **Robert Lecourt** est réélu président du Groupe pour 1955 par 62 voix sur 63 votants.

LA POLITIQUE EN AFRIQUE DU NORD : LE GROUPE MRP TRES DIVISE

Les 9 et 10 décembre, l'Assemblée Nationale discute une série d'interpellations sur la politique du Gouvernement en Afrique du Nord.

Trois de ces interpellations ont été déposées par des députés MRP : **Georges Bidault** (Maroc et Tunisie), **Pierre de Chevigné** (Tunisie) et **Jacques Fonlupt-Espéraber** (Algérie).

A la réunion du Groupe du 9 décembre à 14 heures (96è), présidée par **Lacaze**, **Lecourt** déplore l'absence de ces trios interpellateurs.

- Certains se sont fait inscrire, ajoute-t-il, sans même passer par le Bureau. A la réunion de nos commissaires, ce matin, un seul était présent. Alors que dira le Groupe dans ce débat ?

Alfred Coste-Floret.- Je sais ce que pense Fonlupt : le Gouvernement actuel n'est pas responsable de la situation. Mais j'estime qu'il a au moins montré sa faiblesse dans le domaine du renseignement. Il a été surpris par ce qui s'est passé en Algérie... Comme Lecourt, je pense que les problèmes d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie sont différents. Il faut le dire dans un ordre du jour. Il faut aussi évoquer l'influence du Caire.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Voici les grandes lignes de mon interpellation... Les réformes doivent accompagner le rétablissement de l'ordre. Il est nécessaire de réorganiser totalement l'Administration en Algérie, qui est actuellement un monstre. Le Gouvernement général fonctionne comme une dictature, souvent malhonnête, devant laquelle les préfets et les inspecteurs de l'Administration centrale ne sont rien... Le seul lien entre les musulmans et la France c'est le Dieu unique. C'est au MRP de montrer la voie.

Kenneth Vignes, conseiller de l'Union française.- Mitterrand a fait devant l'AUF un exposé d'une grande indigence, dépassée seulement par le discours de Guy La Chambre sur l'Indochine... La négociation menée aujourd'hui avec la Tunisie aurait été plus profitable il y a deux ans. Le succès aurait été certain.

Pierre de Chevigné.- Je parlerai à la tribune en mon nom personnel et je parlerai de l'évolution de la situation depuis l'arrivée de Mendès-France à Matignon. En juin, il y avait 300 fellaghas en Tunisie, aujourd'hui il y en a 3000. Je critiquerai le voyage de Mendès à Tunis, le monopole accordé au Néo-Destour, la méthode employée pour résoudre le problème des fellaghas (la trêve), qui porte un gros préjudice à l'autorité française. Je proposerai des solutions politiques et sociales, un équipement du pays non pas spectaculaire mais propre à aider le petit peuple, ainsi que le développement de l'inspection du travail. Je demanderai des émissions de radio contre celles du Caire. Je critiquerai l'investissement de capitaux français en Egypte, alors que l'Afrique du Nord en manque.

Jean Lecanuet, qui rentre d'un voyage de huit jours en Tunisie. - On ignore en réalité le nombre des fellaghas. Les colons français regrettent aujourd'hui que les réformes n'aient pas été faites à temps. Ni Bidault ni Robert Schuman n'ont là-bas une grande influence, au contraire. Les colons redoutent une sanction parlementaire immédiate contre Mendès sur l'Afrique du Nord, car, à leur avis, elle aurait de graves conséquences. Les fellaghas, en effet, déposent aujourd'hui les armes parce qu'ils font confiance au Néo-Destour, au gouvernement tunisien et à Mendès lui-même. En conclusion, il faut obtenir de Mendès qu'il définisse les futures conventions franco-tunisiennes, ; celles-ci doivent préserver les droits de la France sur la diplomatie et la défense en Tunisie et ne pas permettre une relance des ultras de l'indépendance.

Pierre Abelin.- L'influence du Néo-Destour est-elle aussi considérable qu'on le dit ? L'autonomie interne suppose le transfert de la police. Ce transfert une fois fait, la France n'aura plus que son armée pour conserver un service de renseignement. Elle devra donc conserver un lourd appareil militaire en Tunisie. Ne va-t-on pas ainsi à des malentendus ? Jusqu'ou veut-on aller ? Au Maroc, le mouvement communiste prend de l'ampleur.

Henri Lacaze.- Je propose que nos amis spécialistes de l'Afrique du Nord préparent un ordre du jour en collaboration avec Lecanuet

Joannès Dupraz.- C'est un peu tard. Le discours de Bidault dès l'ouverture de la séance publique ce matin n'engage-t-il pas déjà le MRP dans l'opinion ?

Jacques Fonlupt-Espéaber.- La police française en Tunisie a été partielle. Je ne crois pas que le voyage de Mendès à Tunis ait été une erreur. Je ne crois pas que l'attitude de la France à l'égard du Néo-Destour soit déraisonnable ; elle est seulement tardive. Le Néo-Destour, ce n'est pas l'extrémisme. L'opération trêve avec les fellaghas n'est pas glorieuse, certes, mais elle n'est pas mauvaise. La France a le droit d'être habile mais non pas de tricher.

Ahmed Aït Ali(Alger), né le 11 mai 1896 à Tizirt-sur-Mer, industriel, élu en 1951.- Les anciens cadres musulmans d'Algérie n'ont pas démerité !

Maurice Lucas préside la 97^e réunion du Groupe le vendredi 10 décembre à partir de 14 heures.

A la conférence des présidents, chargée de fixer le programme des travaux de la prochaine semaine, **Edouard Moisan** a demandé que la discussion du budget des Etats associés (Indochine) ne fût pas limitée à deux heures. Il n'a pas été soutenu par **Barangé**, rapporteur général de la Commission des Finances. Selon **Pierre Abellin**, il ne faut pas s'en tenir là, car la situation en Indochine tourne à la catastrophe. Le Gouvernement y est résigné. Veut-il rendre ses prédécesseurs responsables de cette situation ? Nous devons arrêter cette manœuvre. Malheureusement, commente **Lecourt**, les députés MRP qui veulent interroger le Gouvernement continuent à ne pas coordonner leurs actions avec celle du Groupe. Le Bureau s'efforce d'organiser cette action mais en vain. A part quelques amis fidèles, chacun agit individuellement.

On parle ensuite de « l'incident Monnerville » : le président du Conseil de la République prétend qu'à la suite de la révision constitutionnelle la deuxième chambre « adopte » les textes, et non pas « donne son avis ». Or, d'après **Moisan**, cette interprétation est contraire à l'article 13 de la Constitution. **Fernand Bouxom** souhaite que notre démarche soit prudente, pour éviter que le MRP n'apparaisse hostile au Conseil. C'est aussi le sentiment de **Maurice Schumann**. Pour **Francline Lefebvre**, ce n'est qu'une question « technique ». **Lecourt** espère que d'autres groupes seront disposés à agir avec nous, par la voie de la Commission du Suffrage universel et du Bureau de l'Assemblée.

Alfred Coste-Floret donne lecture de son projet d'ordre du jour, visant à conclure le débat sur l'**Afrique du Nord**.

Lecourt demande une modification de ce texte, qui risque d'être mal interprété et de signifier à tort que le MRP regrette l'accord intervenu sur l'affaire des fellaghas en Tunisie.

Maurice Schumann dit que cette affaire a été mal conduite : on a instauré en Tunisie le parti unique, on a créé un véritable statut du fellagha ; à ce point que beaucoup de Tunisiens se découvrent aujourd'hui fellagha qui ne l'étaient pas hier.

Alfred Coste-Floret fera les modifications demandées. Son texte, publié dans le Bulletin d'information du Groupe du samedi 11 décembre 1954 (numéro 100 de l'année 1954), demande :

- pour l'Algérie, les réformes propres à assurer l'expansion économique et le progrès social et la mise en vigueur du statut de l'Algérie ;
- pour le Maroc, une politique capable d'aboutir à une association authentique de la France et du Maroc et de promouvoir les réformes sociales indispensables ;
- pour la Tunisie, que soient soumises au Parlement les conventions franco-tunisiennes conclues sur la base de l'autonomie interne accordée à la Tunisie et des droits réservés à la France.

En ce qui concerne les fellaghas, le texte dit que « l'Assemblée se félicite des ralliements enregistrés, mais regrette que la forme donnée aux pourparlers destinés à rétablir l'ordre et à réprimer le terrorisme et les conditions dans lesquelles ils se sont déroulés ne présentent pas toutes garanties pour l'avenir de la communauté franco-tunisienne ».

Cet alinéa est évidemment inacceptable pour le gouvernement et pour les députés qui ont approuvé le voyage de Mendès-France à Tunis le 31 juillet.

A la fin de cette journée du 10 décembre, l'abbé **Albert Gau**, député MRP de l'Aude, fait une longue intervention dans la discussion générale des interpellations (de larges extraits sont publiés dans le Bulletin d'information du Groupe numéro 101).

Parlant des principes qui devraient inspirer l'action de la France en Afrique du Nord et dans les territoires d'outre-mer, il évoque le succès de Lyautey au Maroc « dont le secret était l'amour qu'il portait aux Marocains ; il se préoccupait des élites marocaines, qu'il voulait mettre à même de diriger leur pays ... » Un nouveau Lyautey nous aiderait à trouver aussi avec qui cheminer au Maroc ; il saurait écarter les nationalistes qui se font les agents de l'étranger et les féodaux repus qui étalent un luxe insolent et critiquent la France sans prendre garde au dévouement de ses médecins et de ses administrateurs...

Au sujet de l'Union française en général, l'abbé Gau déclare notamment : « Comme les nations tutrices n'ont souvent pas retenu les avertissements donnés par la hiérarchie catholique, certains évêques se sont adressés aux pupilles eux-mêmes pour reconnaître la légitimité de leurs aspirations... Songeons que les trois quarts de l'humanité ne disposent, pour vivre, que du quart du revenu mondial. A côté d'eux, mêlés à leur multitude, vivent les privilégiés : cette coexistence peut-elle être pacifique ? En Algérie même, le revenu moyen est de 40.000 francs par an, alors qu'il est de 200.000 francs dans la métropole. Les évêques d'Algérie ont rappelé que la justice sociale était la condition d'une paix véritable... Nous n'arrêterons pas le cours de l'histoire : si l'évolution a parfois un caractère d'extrême violence, c'est que le mauvais exemple des nations tutrices a troublé un lent travail de maturation... Les rêveurs sont ceux qui veulent ramener le passé pour éterniser le présent ... »

C'est à 3 heures du matin, le samedi 11 décembre 1954, que le Groupe MRP tient sa 98^e réunion de l'année, sous la présidence de **Henri Lacaze** consacrée à la conclusion du débat sur l'Afrique du Nord.

L'Assemblée est saisie de plusieurs ordres du jour ; le premier a été déposé par le radical Pierre Mailhé. Tout d'abord motivé, il est finalement présenté sous une forme dépouillée de tout considérant, l'accord sur un texte étant difficile à obtenir entre les groupes de la majorité et surtout entre les radicaux eux-mêmes (la tendance Martinaud-Déplat et René Mayer est dans l'opposition à Mendès-France) : « L'Assemblée Nationale, approuvant les déclarations du Gouvernement et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Que fait le Groupe MRP dans sa réunion nocturne, juste avant les scrutins publics ?

Il note d'abord que le Gouvernement, contrairement à son attitude, n'a pas choisi un texte et ne s'est pas engagé sur le vote final, ni explicitement par une question de confiance ni implicitement par une déclaration.

Robert Bichet.- Je voterai contre le texte Mailhé.

Roger Devémy.- Moi aussi.

Fernand Bouxom.- Le vote contre du MRP provoquerait-il une crise ? Le MRP a-t-il de meilleures solutions ? Mieux vaut l'abstention.

Alfred Coste-Floret ; Le texte Mailhé est un blanc-seing. Avons-nous confiance dans le Gouvernement ? C'est la question.

Jacques Fonlupt-Espéaber.- Nos décisions d'abstention collective ne sont jamais respectées... Moi j'approuve la politique de Mendès-France en Afrique du Nord. Dans l'ensemble c'est celle de Robert Schuman.

Robert Schuman.- C'est exact.

Edouard Moisan.- Puisque nous avons notre propre texte, votons contre la priorité au texte Mailhé.

Consulté, le Groupe dit oui.

Henri Lacaze.- Et que ferons-nous si le Gouvernement engage son existence ?

Alfred Coste-Floret.- Une crise sur les Accords de Paris serait plus grave qu'une crise ce soir. Les déclarations de Mendès à la Commission des Affaires étrangères sont inquiétantes. Soyons fermes.

Robert Schuman (qui a eu une conversation avec Mendès et qui est interrogé à ce sujet par Paul Hutin).- Mendès a limité lui-même la portée de ses déclarations.

Albert Gau.- S'il y a une crise aujourd'hui, le MRP sera obligé de voter les Accords de Paris. **Charles Barangé.**- L'abstention est la seule façon de garder notre unité.

Robert Lecourt.- Oui, la sagesse est l'abstention. Je ne tiens pas à voter les Accords de Paris. C'est à la majorité de Mendès de le faire. Cela dit, je déplore les divisions du Groupe. Je voudrais encore espérer l'unité : dans un vote contre à la priorité du texte Mailhé, dans un vote contre sur le fond, dans l'abstention si le Gouvernement pose la question de confiance.

Paul Hutin-Desgrées.- Je redoute un retrait du Gouvernement si la priorité est refusée au texte Mailhé.

Henri Lacaze.- Si le Gouvernement s'engage, la proposition Lecourt c'est l'abstention.

Alfred Coste-Floret.... ou le retrait de mon texte.

Le Groupe est consulté. Il repousse l'abstention par 16 voix contre 15 ; il repousse le vote pour ; il repousse le vote contre par 14 voix contre 12.

Robert Lecourt.- Je ne vois qu'une solution : l'abstention.

Consulté de nouveau, le Groupe décide l'abstention par 16 voix contre 13.

Fernand Bouxom.- Il faut qu'en séance le Bureau applique cette décision et ne tienne pas compte des consignes de vote individuelles laissées par les absents !

Henri Lacaze.- Comment faire annuler ces consignes ?

En séance publique, la priorité au texte Mailhé est accordée par 290 voix contre 279 (dont le MRP).

Puis le texte Mailhé est adopté par 294 voix contre 265.

Dans ce scrutin, la majorité du MRP (61 sur 85) vote contre. Votent pour : 8 : Ait Ali, Billiemaz, Elain, Fonlupt-Espéraber, Hutin-Desgrées, Reille-Soult, Sanogo, Wasmer ; s'abstiennent volontairement : 7 : Bouxom, Gau, Joseph Klock (Bas-Rhin), Meck, Pflimlin, Schmitt, Robert Schuman, ne prennent pas part au vote : 6 : Bacon, ; Bapst, Barangé, Couston, Dumas, Francine Lefebvre ; sont absents par contre : 3 : Ihuel, Juglas, Villard.

Après le scrutin, 5 MRP portés dans les contre déclarent avoir voulu s'abstenir : Abelin, Paul Coste-Floret, Dupraz, Schaff, Schneider.

En clair, en cette mi-décembre 1954, les 85 membres du Groupe MRP sont divisés sur la politique du Gouvernement Mendès-France en Afrique du Nord (en l'absence d'une question de confiance) : 56 votent contre, 8 pour, 12 s'abstiennent volontairement, 9 ne votent pas. Pour des raisons diverses et parfois contradictoires. C'est la confiance en la personne du chef du gouvernement qui manque le plus ; l'échec de la CED n'est pas effacé.

DEBAT TRES VIF ET MENACANT POUR LE GOUVERNEMENT SUR L'INDOCHINE

Le Vietminh viole les Accords de Genève : le gouvernement garde le silence ; la tension monte au Palais-Bourbon ; un débat très vif devient inévitable ; il se développera en plusieurs périodes à partir de la mi-octobre ; il s'achèvera le 20 décembre avec un vote de confiance « mesuré » ; 310 voix pour, 172 contre, 104 abstentions volontaires et 41 non participations au scrutin...

Les Accords de Genève ont prévu le rapatriement des prisonniers des deux camps.

Les forces françaises ont perdu 36.000 prisonniers. En septembre, le Vietminh en a rendu 14.000 et a dit qu'il n'en avait plus. Il y a donc 22.000 manquants. Que sont-ils devenus ?

Dans une question orale déposée le **8 octobre** à l'adresse du ministre de la Défense nationale (l'Indépendant Emmanuel Temple, qui a succédé au général Pierre Koenig, Républicain social ex-RPF), **André-François Merclier**, député MRP des Deux-Sèvres, demande quel est le vrai nombre des prisonniers rendus par le Vietminh, quel est le nombre de nos disparus et quelles dispositions il va prendre pour que nos prisonniers encore vivants nous soient rendus.

Les chiffres officiels feront l'objet d'un communiqué de Guy La Chambre, ministre d'Etat chargé des Etats associés, en novembre : « Le nombre total des prisonniers et disparus du corps expéditionnaire s'élevait à la fin des hostilités à 36.065. Le nombre des prisonniers restitués, tant avant qu'après les Accords de Genève, s'élève à 14.915, y compris 2.118 autochtones. Il s'ensuit que l'effectif des personnels manquant actuellement pour des causes diverses (captivité, désertion ou décès présumé) est de 21.150 dont 13.007 autochtones. Le nombre d'absents originaires de la France métropolitaine sont au nombre de 2840 (194 officiers, 854 sous-officiers, 1792 hommes de troupe)... (« L'Année Politique-1954, page 272).

La Commission de coordination pour les affaires d'Indochine, créée après la Conférence de Genève, procède à l'audition de Guy La Chambre, (Indépendant), ministre d'Etat chargé des Etats associés. Elle n'en est pas satisfaite.

Une mission d'enquête parlementaire, formée par la sous-commission qui, au sein de la Commission de la Défense nationale, est chargée de contrôler l'emploi des crédits militaires, **arrive en Indochine le 20 octobre**. Elle comprend 5 députés Henri Dorey (MRP), Christian Pineau (SFIO), Marcel Massot (radical), Edouard Frédéric-Dupont (ARS ex RPF), Jean-Paul Palewski (Républicain social) ; et 3 sénateurs ; le RPF Bousch, les radicaux Le Guyon et Maroselli. Majoritairement, elle est bien disposée, au départ, à l'égard de Mendès-France. A son retour, le 10 novembre, ses huit membres, unanimes, décrivent une situation très grave et des perspectives angoissantes. Son rapport d'information ne sera rendu public que le 8 mars 1955 (publié par les services de l'Assemblée Nationale sous le numéro 10.296).

Cependant, Henri Dorey informe le Groupe MRP des résultats de cette enquête lors de sa réunion du 19 novembre (*voir plus haut*).

L'exode de centaines de milliers de vietnamiens du Nord vers le Sud s'est fait dans des conditions inhumaines ; le Vietminh s'en est pris surtout aux catholiques. Des centaines de familles ont été victimes de tueries ; d'autres ont échappé à la mort grâce à la marine française qui est allée les chercher sur des radeaux à la dérive ou sur des lagunes menacées par la marée.

Le 10 décembre, le ministre Guy La Chambre répond à une question orale de **l'abbé Gau** sur ce sujet ; il reconnaît que de multiples entraves ont été apportées par le Vietminh au départ des catholiques de la zone Nord. Le député MRP de l'Aude maintient sa protestation contre le trop long silence du Gouvernement. Nous ne pouvons pas rester des témoins muets, c'est-à-dire les complices de ces actes ; dit-il. « Si nous croyons acheter la paix et la tranquillité à pareil prix, nous nous trompons et nous nous préparons demain, chez nous, à de plus vastes tueries après lesquelles nous disparaîtrons, à notre tour, dans le silence des cimetières. Si, comme Ponce Pilate, nous nous lavons les mains du sang de ces justes qui coule là-bas, demain, Monsieur le Ministre, c'est notre sang qui coulera » (JO Débats du 11-12-54, page 6063). C'est dire l'ambiance de ces débats sur le drame indochinois en cette fin de 1954 !

Le 17 décembre, Marcel Massot, député radical des Basses Alpes (déjà député en 1936), qui est à la fois membre de la mission d'enquête et rapporteur du budget du ministère des Etats associés devant la Commission des finances, informe l'Assemblée que celle-ci vient de rejeter ce budget par 25 voix contre 14 et 3 abstentions, tout en précisant que ce rejet « est dû moins à des conditions d'ordre budgétaire qu'à des considérations politiques ». Il ajoute même ce commentaire, qui donne la mesure d'une forte montée de l'opposition (Massot appartient au même parti que PMF) : « La majorité de la Commission a estimé en effet

que depuis l'armistice signé à Genève la situation du Sud-Vietnam s'est détériorée de telle sorte que les facteurs favorables à la cause des peuples libres se trouvent désormais fortement altérés ».

L'intervention de Massot est suivie de celle du socialiste Christian Pineau.

Celui-ci craint que les centaines de milliers de réfugiés du Nord en soient demain, si les élections tournent mal, victimes de leur geste désespéré. Il fait appel au président du Conseil pour prendre les mesures de protection qui s'imposent. « C'est une œuvre de longue haleine, car elle suppose des moyens d'évacuation qu'il faut mettre en place, le choix de régions où ces gens seront recasés conformément à leur tempérament et à leurs goûts. Ce sont là d'immenses problèmes dont nous reconnaissons à l'avance toutes les difficultés. Je suis sûr, Monsieur le président du conseil, que, sur ce point, le Parlement français ne vous ménagera pas son appui et qu'il sera derrière nous pour soutenir nos amis d'Indochine ».

Comment Mendès-France répond-il à cet appel ? Il reste muet.

L'Assemblée en tire la leçon : elle rejette le budget des Etats associés par 301 voix contre 291 (ce 17 décembre 1954).

Au Groupe MRP : 80 députés votent ce rejet ; François Reille-Soult vote pour l'adoption ; Barangé s'abstient volontairement ; Ihuel, Juglas et Villard sont absents par congé. Après le scrutin, Aït Ali dit qu'il a voulu voter pour l'adoption.

Comment va réagir Mendès-France, mis ainsi en échec personnellement et à plusieurs reprises sur l'application – ou plutôt la non-application des Accords de Genève ?

A la réunion du Groupe MRP tenue le 17 décembre à partir de 14 heures (la 100^e, présidée successivement par Devémy, Moisan et Lecourt), le président donne son sentiment sur la suite : le Gouvernement est très menacé, mais il va bénéficier d'un sursis ; les Accords de Paris, qui remplacent la CED et créent l'armée allemande, ne sont pas encore ratifiés ; beaucoup de députés considèrent que cette solution est désormais inévitable et qu'il appartient à Mendès France d'obtenir du Parlement qu'il accepte la ratification ; en attendant, ils s'abstiendront de se prononcer au fond sur l'Indochine.

C'est bien vu.

Son budget étant rejeté, le Gouvernement dépose aussitôt un nouveau projet, identique au précédent sous réserve de modifications mineures. Et il demande une nouvelle séance pour le discuter, ce que l'Assemblée lui accorde par 298 contre 289. Cependant, la Commission des finances, plus rétive, maintient son rejet. Il faut un nouveau scrutin public en séance pour faire prendre en considération le texte : c'est « oui » mais seulement par 295 voix contre 293.

Avant ce vote, **Jean Letourneau**, ancien ministre des Etats associés, traite des problèmes posés par la violation des Accords : les prisonniers, le renforcement du potentiel militaire du Vietminh, le maintien de formations vietminh dans le Sud (soldats démobilisés mais maintenus dans l'action), sort des réfugiés catholiques du Nord, (même quand ils ont réussi à gagner le Sud), sinistrés français, fonctionnaires... (J.O. Débats du 19-12-54, pages 6552 à 6558).

En réponse, Mendès-France pose la question de confiance pour l'adoption de son nouveau projet de budget du ministère des Etats associés et répond aux intervenants par des attaques personnelles, hargneuses et non fondées à l'adresse non pas de Massot ou de Pineau mais en direction du MRP, de Letourneau et de Bidault (J.O. Débats du 21-12-54, pages 6619 à 6626).

Un duel particulièrement vif oppose Bidault à Mendès-France, ce 20 décembre

Le chef du Gouvernement a répété plusieurs fois que des élections avaient été officiellement promises au Vietminh par Bidault à Genève.

Bidault démontre que c'est inexact. Il cite son discours du 14 mai à Genève : « La délégation française ne pense pas qu'un accord sur le règlement politique doive précéder, donc retarder l'application d'un règlement militaire ». Il cite aussi la reprise de cette argumentation dans son discours du 8 juin, à la Conférence. Et il s'exclame : « De la part du Gouvernement, qui cherche en toute occasion à marquer la rupture de la politique qu'il mène avec celle des gouvernements précédents, je vous demande s'il est raisonnable d'affirmer continuer la politique de ces derniers dans un cas où précisément cette continuité n'existe pas ».

A la fin de sa principale intervention, Mendès-France affirme le refus du Gouvernement de « mêler les ressentiments et les querelles politiques ».

Ce couplet fait bondir **Moisan**, vice-président du Groupe MRP : « L'importance du discours de Monsieur le président du conseil, le souci d'objectivité dont il a fait preuve, l'élévation de sa pensée, m'amènent à demander une suspension de séance ».

C'est dans cette ambiance que le Groupe MRP tient sa 102^e réunion le lundi 20 décembre 1954 à partir de 11 heures 30 sous la présidence de **Robert Bichet** (la 101^e a eu lieu à 9 heures 15 ; elle n'a porté que sur le programme du jour ; Lecourt, souffrant, est absent).

Maurice Schumann.- Je félicite Moisan pour sa réaction en séance.

Michel Mercier (Loir-et-Cher).- Je suggère l'abstention collective du Groupe avec une explication du style Moisan : nous n'avons pas confiance en Mendès mais nous ne voulons pas empêcher que son expérience se déroule jusqu'au bout.

Joseph Dumas.- Rappelons à Mendès que lui et ses ministres ont fait partie de l'ancienne majorité, qu'il disait que la Conférence de Genève conduirait à la guerre que l'arrogance n'est pas une vertu gouvernementale.

Francine Lefebvre.- Le discours de Mendès est une provocation. Il veut tomber. Il recule devant le réarmement allemand. Le MRP ne doit pas faire son jeu.

Pierre Abellin.- Oui, Mendès veut tomber, c'est évident. Il faut le dire mais il faut aussi élever le débat et parler un peu plus de l'Indochine que ne le fait Mendès.

Germaine Poinso-Chapuls.- Oui, notre explication de vote doit être politique. Nous devons faire comprendre que notre abstention est consciemment organisée et qu'elle équivaut à un vote contre.

Charles Viatte.- Oui, disons que nous comprenons la manœuvre.

Pierre-Henri Teitgen.- D'accord ! Disons nettement que nous évitons volontairement la chute du Gouvernement pour forcer Mendès à présenter au Parlement la ratification des Accords de Paris.

Paul Coste-Floret.- Je veux bien mais je demande que cette attitude ne préjuge pas de celle que nous aurons sur ces Accords.

Alfred Coste-Floret.- Non ! Notre explication de vote doit impliquer que le MRP n'approuve pas les Accords !.

Robert Bichet.- Moi je pense qu'il n'est pas bon de lier les deux débats.

Paul Coste-Floret.- C'est aussi mon sentiment. Sur les Accords j'hésite entre le vote pour et l'abstention.

Maurice Schumann.- Je rappelle que le Groupe a interdit à ses membres d'intervenir sur les Accords de Paris dans un sens favorable. Je suis partisan d'un vote contre en raison des contre-vérités formulées par Mendès. Il est trop grave de laisser le pouvoir à un homme qui truque tous les éléments de sa politique.

Jean Letourneau.- Je suis prêt à voter comme le Groupe s'il est unanime. J'approuve Schumann.

Joannès Dupraz.- Je trouve la position du Groupe subtile et difficilement explicable : il veut que les Accords soient ratifiés tout en se prononçant contre.

Fernand Bouxom.- C'est vrai ! Il ne faut pas mêler les deux débats. Mieux vaudrait faire deux explications de vote, l'une sur l'Indochine, l'autre sur la politique générale.

Par 20 voix contre 15, le Groupe décide de s'abstenir dans le scrutin de confiance (adoption du budget des Etats associés).

Robert Bichet.- Comment appliquer la discipline de vote ? Je vous rappelle que certains membres du Groupe ont laissé des consignes, valables pour tous les scrutins, en faveur du Gouvernement.

Lionel de Tinguy.- Je ne comprends pas que, dans un tel débat, certains membres du Groupe se désolidarisent de nos amis attaqués par Mendès. Ils devraient choisir enfin entre le MRP et ses adversaires !

Le Groupe se prononce pour la discipline de vote dans ce scrutin de confiance.

Georges Bidault.- Comment puis-je dire, dans une nouvelle mise au point, que Mendès est un menteur ?

François de Menthon.- C'est possible : il suffit qu'Abelin, chargé d'expliquer notre abstention, dise que le Groupe est solidaire de Bidault et de Letourneau.

Edouard Moisan.- Mieux encore : si Bidault et Letourneau s'abstiennent avec le Groupe tout le monde comprendra que le Groupe les soutient. C'est même la seule façon d'éviter l'équivoque.

.....

Le Groupe confirme qu'il charge **Pierre Abelin** d'expliquer son abstention. Celui-ci expose son projet.

Pierre-Henri Teitgen.- Je demande à Abelin de souligner quelques points : 1° Si Mendès-France ne voulait pas de la Conférence de Genève ; 2° Mendès a l'entière responsabilité des dispositions politiques des Accords : élections sans zones Nord et Sud, date trop proche... ; 3° Mendès vient de perdre six mois en Indochine ; il a compromis l'avenir, en laissant subsister la méfiance dans le Sud par ses hésitations à choisir une politique.

Roger Devémy.- Je trouve le projet d'Abelin trop modéré. J'aimerais un texte plus sec.

Alfred Coste-Floret.- Abelin ne parle pas de notre méfiance. Je propose de dire simplement que le MRP ne veut pas retarder le débat sur les Accords de Paris.

André-François Mercier (Deux-Sèvres).- Il faut rappeler que Dien-Bien-Phu est tombé à la suite d'une prompt décision de la Chine et de l'URSS.

Francline Lefebvre.- Non, soyons prudents sur ce sujet.

Jean Letourneau.- J'approuve ce que viennent de dire Alfred Coste-Floret et Francine Lefebvre.

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise).- Moi aussi mais je souhaite, en plus de l'explication d'Abelin, une explication courte, politique, contenant ce que Teitgen vient de nous dire (*ce qui sera fait par Teitgen lui-même*). C'est essentiel pour l'opinion publique, après les honteuses attaques subies par le MRP ce matin. En outre, je demande à Bidault d'être clair et bref.

Pierre-Henri Teitgen.- Abelin pourrait compléter ou modifier son texte.

Pierre Abelin.- Il ne serait pas conforme à notre doctrine de donner des explications politiques sans les appuyer sur des raisons techniques.

Germaine Poinso-Chapuls.- Je propose de rappeler aussi l'opération Mendès lors de la chute de Laniel, et ses félicitations à l'URSS, à la Chine et à l'Inde après Genève. Je tiens à ce qu'Abelin dise dans son intervention que, par son abstention, le Groupe MRP exprime sa méfiance à Mendès et qu'elle est justifiée seulement par le souci de voir venir le débat sur les Accords de Paris.

Fernand Bouxom.- Je fais des réserves sur le texte d'Abelin, qui n'est pas dans le climat de la séance. Le passage technique n'aura aucun écho et affaiblira la portée de notre abstention.

Maurice-René Simonnet (Drôme).- Oui, ces réflexions techniques étaient valables juste après Genève, elles ne le sont plus aujourd'hui. Quant au problème des Accords de

Paris, disons que nous voulons éviter de retarder le débat. Cela dit, je vois un inconvénient dans l'abstention du Groupe sur l'Indochine après son vote contre sur l'Afrique du Nord.

Robert Bichet (qui préside la réunion).- J'invite Abelin à faire une explication politique.

Le Groupe donne son approbation.

En séance publique, deux membres du Groupe font une explication très politique de son abstention (J.O. Débats du 21-12-54) : Pierre Abelin et Pierre-Henri Teitgen. La presse leur accorde une large place.

« En vérité », déclare Abelin, « le Vietnam libre risque de succomber à la peur et il est possible que les difficultés rencontrées dans une collaboration nécessaire entre les Américains, les Vietnamiens et les Français, et sans doute également une indécision apparente ou réelle contribuent à engendrer cette peur, qui est le meilleur atout du Vietnam ».

Teitgen lui aussi se montre direct : « Monsieur le président du Conseil et le Gouvernement portent l'entière responsabilité des clauses politiques des Accords de Genève et, dans la mesure même où ils s'en défendraient aujourd'hui, ils laisseraient à penser qu'elles sont mauvaises ... Le Gouvernement, depuis sa constitution et depuis la conclusion des Accords de Genève, a très exactement perdu cinq mois ... Ni le ministre responsable ni le président du Conseil ne nous ont dit ce que leur gouvernement avait fait pour assurer dans l'avenir la liberté du Vietnam. Ils ont parlé de ce qu'ils feraient demain mais, pour les cinq mois passés, ils n'avaient rien à dire ».

Le Gouvernement obtient la confiance par 310 voix contre 172. Au Groupe MRP, qui compte 84 membres depuis l'exclusion d'Henri Bouret :

- votent pour : 4 : Aït Ali, Reille-Soult, Sanogo, Hutin-Desgrées ;
- s'abstiennent volontairement : 73 ;
- ne prennent pas part au vote : 4 : Billiémas, Elain, Fonlupt-Espéaber, Ranaivo ;
- sont absents par congé : 3 : Ihuel, Juglas, Villard.

Depuis le 18 novembre, Henri Bouret, député des Côtes-du-Nord, ne fait plus partie du Groupe MRP à la suite de son exclusion du Mouvement par la Commission de discipline, approuvée par le Comité national.

A l'approche du débat sur les **Accords de Paris**, le Groupe MRP a entendu un rapport d'information d'**Alfred Coste-Floret** lors de sa réunion du mardi 14 décembre (à partir de 14 heures) tenue sous la présidence de **Lecourt**.

Avec ces accords, l'Allemagne retrouve :

- la direction de son armée (Etat-major, ministère de la Défense) en temps de paix du moins ;
- l'indépendance de son budget militaire ;
- l'indépendance de ses fabrications d'armements, sauf en ce qui concerne les armes ABC, les engins guidés, les avions stratégiques... Cette liste est moins longue que celle de la CED. Il y a un contrôle mais pas de sanctions. En outre, l'Allemagne pourra se faire livrer des armes ABC ; le rapporteur le reconnaît, le Gouvernement le conteste, le Gouvernement anglais l'affirme ; cette divergence est grave. En réalité, la décision appartient à l'Agence de contrôle des armements. Mais qu'est-ce que cette agence ? Un directeur, une seule personne.

Enfin, l'Allemagne entre dans le Pacte Atlantique, ce qui était naguère impensable. Et cela en l'absence d'une organisation européenne.

.....

ACCORDS DE PARIS : DANS LA SERIE DE SCRUTINS DE RATIFICATION, LA MAJORITE DU GROUPE MRP VOTE CONTRE.

La discussion générale du projet de ratification des Accords de Paris, au Palais-Bourbon, commence le 21 décembre.

Le Groupe MRP se réunit, sous la présidence d'**Henri Lacaze**, à 14 heures (c'est sa 103^e réunion de l'année). Il procède

à un échange de vues sur la morosité qui règne dans l'Assemblée.

On évoque une curieuse déclaration de Maître Jacques Isorni, député de la Seine et apparenté au Groupe Paysan : « Chacun devrait voter comme il souhaite que toute l'Assemblée vote ». Cette invitation s'adresse évidemment au MRP... Elle provoque un court débat.

Simonnet.- Il faudra lui répondre.

Maurice Schumann.- Isorni a raison.

Defos duRau.- Le MRP n'a pas à répondre à Isorni !

Robert Schuman.- On peut répondre que l'abstention peut être autre chose qu'une position tactique ; elle peut correspondre à une position de fond.

A.Coste-Floret.- Répondre préjugerait de notre décision finale.

A l'issue de la journée, le sentiment du Groupe MRP est exposé en ces termes dans son Bulletin d'information daté du 22 décembre (n° 106) :

« Jusqu'à la fin de la séance d'hier après-midi, aucun orateur n'était venu souscrire sans réserve aux accords, qu'il ait voté pour ou contre la CED.

« L'enthousiasme, visiblement, fait défaut. S'il s'agissait d'unanimité nationale, comme l'avait voulu M. Mendès-France, ce serait l'unanimité dans la résignation. Mais il ne s'agit même plus de cela...

« Ceux qui, au terme de leur rapport ou de leur intervention, ont conclu à la ratification – et qui étaient en grande majorité des adversaires de la CED – n'ont fourni qu'un seul argument sérieux : au cas où le Parlement se prononcerait contre les accords, il provoquerait une crise de l'alliance occidentale. Encore la portée en est-elle limitée puisqu'ils avaient dédaigné le même argument le 30 août dernier.

« Ceux qui ont conclu au rejet – ils étaient tous des adversaires de la CED – ont regretté l'absence de garanties essentielles... qui étaient contenues dans la CED ;

« Bref, aucun des 319 députés lucides qui, le 30 août, s'en remirent à la sagesse d'Edouard Herriot, n'a eu jusqu'ici le courage de dire qu'il avait voulu cela... Seul, M. Billotte a affirmé que les Accords de Paris constituaient une solution valable, en passant toutefois à pas feutrés sur l'essentiel : la renaissance de l'armée nationale allemande. »

Au cours de sa 104^e réunion, tenue sous la présidence de **Robert Bichet** le jeudi 23 décembre à partir de 23 heures 30, le Groupe MRP décide à l'unanimité moins deux voix (Bouxiom et Ranaivo) de voter l'approbation des nouveaux Accords de Bonn, qui modifient la Convention de Bonn de 1952 relative aux relations entre la RFA et les trois puissances occidentales occupantes.

Ces nouveaux Accords sont approuvés par 380 voix contre 180.

Quelles sera la position du Groupe MRP sur l'admission de la RFA dans l'OTAN et la reconstitution d'une armée allemande, qui constituent l'essentiel des Accords de Paris ? Le Comité national a exclu le vote pour...

Le Groupe en délibère dans la nuit du 23 au 24 décembre (c'est sa 105^e réunion) sous la présidence de **Robert Bichet**.

Pierre Pflimlin.- Je propose le vote pour, car il y a trois faits nouveaux :

1° la ratification n'est pas assurée, moins assurée de toute façon qu'il y a quelques jours ;

2° la dernière note soviétique montre que l'URSS est plus hostile aux Accords qu'elle ne l'était à la CED ;

3° la majorité de nos amis européens est ralliée à cette solution.

J'ai des critiques à faire aux Accords mais il ne s'agit plus de les apprécier, il faut désormais choisir entre ces Accords et le néant. Nous ne sommes pas sûrs en effet de pouvoir obtenir, en cas d'échec, une troisième négociation internationale. Certes, il y a des inconvénients à ratifier ; ils

sont connus. Cependant, la crainte de l'Allemagne est un problème souvent mal posé. Je ne crois pas à un nouveau pacte germano-soviétique qui amènerait l'URSS à rendre des territoires allemands qui lui servent actuellement de glacis. L'intérêt général nous demande de voter pour. Le MRP souhaite que les Accords soient ratifiés : sa morale l'invite à les voter.

Pierre-Henri Teitgen.- Je rappelle les décisions antérieures du Groupe :

1° il n'a pas voté les Accords de Londres ;

2° le Comité national a exclu le vote pour, sauf fait nouveau que constituerait un retour à la politique d'union européenne ;

3° le Groupe a envoyé à la tribune des orateurs pour exclure le vote pour.

J'affirme qu'il y a une majorité à l'Assemblée, sans nous, pour ratifier ; une majorité déjà trop forte. Nos voisins voudraient nous faire croire que les voix du MRP sont nécessaires. Ils cherchent notre garantie, c'est-à-dire un alibi. C'est un piège grossier. En outre, je dis qu'en approuvant ces Accords le MRP compromettrait sa politique européenne ; personne en France et à l'étranger ne penserait désormais que l'on peut faire mieux. C'est pour servir l'Europe que le MRP doit voter contre.

Joseph Dumas.- Je ne demande si le MRP est capable de tenir parole. Je rappelle le manifeste des partisans de l'Europe en septembre. Si nous voulons conserver des militants européens, ne les désavouons pas.

Charles Barangé.- Je suis hostile à ces Accords, dont je redoute les graves difficultés financières, économiques et sociales.

Consulté, le Groupe considère qu'il n'y a pas de fait nouveau ; il choisira entre le vote contre et l'abstention.

Robert Schuman.- Mendès n'a pas fait un seul geste à notre égard pour apaiser nos inquiétudes, mais cinq pays amis approuvent les Accords. Pouvons-nous les désavouer ? Mieux vaut l'abstention ; l'abstention, c'est une désapprobation mais qui réserve l'avenir. Il nous faudra refaire « le front des européens ». S'abstenir c'est marquer que l'on ne perd pas l'espoir.

Par 32 voix contre 16, le groupe décide de voter contre la ratification des Accords de Paris.

A.Coste-Floret.- Je propose que nous nous abstenions sur les Accords franco-allemands sur la Sarre.

François de Menthon.- Nous pourrions même voter pour.

Le Groupe décide de s'abstenir sur la Sarre.

Maurice-René Simonnet.- Je rappelle qu'il n'y aura pas de scrutin sur l'ensemble. Il y aura trois scrutins puisqu'il y a trois rapports de commission.

Un doute subsiste. Consulté, le Groupe confirme qu'il votera contre l'ensemble des textes s'il y a vote sur l'ensemble. Il délibère ensuite sur une série d'articles additionnels (de Palewski, Loustaunau-Lacau, Noël, Maurice Faure).

LE SCRUTIN DE VERITE

L'article 1^{er} du rapport Billotte est mis aux voix, en séance publique, dans la nuit du 23 au 24 décembre : il a pour objet de ratifier : 1° le protocole étendant le Pacte de Bruxelles à la RFA et à l'Italie ; 2° les protocoles relatifs aux effectifs militaires des puissances signataires et au contrôle des armements (ce qui entraîne la reconstitution d'une armée allemande dans une Allemagne souveraine).

Le moment de vérité est venu pour les députés qui ont refusé la CED. D'abord pour les gaullistes : Gaston Palewski, dans la discussion générale qui a précédé, a exprimé sa crainte que l'Allemagne ne prenne une influence grandissante dans la nouvelle Union occidentale une fois les Accords ratifiés. Se référant aux suggestions du Général de Gaulle, il demande que la ratification ne prenne effet qu'à partir du 1^{er} décembre 1955 si aucun accord n'intervenait d'ici là dans les négociations avec l'URSS. Mendès-France n'a pas dit oui.

En séance du soir, **François de Menthon**, au nom du Groupe MRP, demande à Mendès s'il va poser la question de

confiance. Le chef du gouvernement dit qu'il attend « un large rapprochement des groupes » Sur quoi ?

Après une suspension de séance, de Menthon annonce que le MRP votera contre l'article 1^{er}. Il ne s'agit pas d'une solution de rechange à la CED, mais d'une politique de rechange, dit-il.

Le scrutin tombe comme un couperet : par 280 voix contre 259, l'Assemblée rejette l'article 1^{er}.

Au Groupe MRP :

- ont voté pour 6 ; Aït Ali, Burlot, Hutin-Desgrèes, Juglas, Klock, Reille-Soult.
- ont voté contre : 61
- se sont abstenus volontairement : 16 : Abelin, Bapst, Barrot, Charpentier, Paul Coste-Floret, Coudray, Dupraz, Fonlupt-Espéraber, Grimaud, Meck, Ranaivo, Pflimlin, Schmitt, Schneider, Robert Schuman, Wasmer.
- N'a pas pris part au vote : Schaff
- Etait absent par congé : Villard.

Mendès-France annonce qu'il posera la question de confiance sur les articles 2 et 3 et qu'il demandera une seconde lecture de l'article 1^{er} sur lequel il posera la question de confiance.

C'est là un grand moment de l'affaire de la CED et de « l'expérience Mendès-France » : parmi les députés qui le soutienne et qui ont provoqué l'échec de la CED, ils sont des dizaines à rejeter l'armée allemande sans proposer une autre solution.

Quelques jours plus tard, après la Fête de Noël, ils voteront pour l'armée allemande, sous la pression d'une question de confiance et faute de trouver une autre solution. Ce qui permet de penser que si Mendès-France avait posé la question de confiance pour l'adoption de la CED, celle-ci aurait été votée.

Certes, on ne refait pas l'histoire. Mais elle se fait souvent contre les calculs de ceux qui se croient capables de la faire.

LE GROUPE MRP DIVISE EN TROIS. R. SCHUMAN ET PFLIMLIN DANS LA MINORITE

Le Groupe MRP tient trois réunions (n° 106, 107 et 108) le lundi 27 décembre 1954, sous la présidence de Robert Bichet, puis de Lecourt pour la 108^e.

Réunion à 14 heures.

Joseph Dumas.- Pourquoi cette réunion ? Nous avons pris notre décision jeudi dernier.

Fernand Bouxom.- Oui, exact, il n'y a pas de fait nouveau.

Henri Meck.- Ne pratiquons pas la politique du pire ! Mendès veut maintenir les alliances, c'est l'essentiel. Le danger, c'est l'URSS et non pas l'Allemagne. Voter contre ? Ce serait nier la vocation européenne du MRP.

Jacques Fonlupt-Espéraber.- Oui ! Au Comité national du MRP, l'éventualité d'un échec des Accords en raison du vote hostile du MRP aurait été considérée comme un fait nouveau. Le Vatican ne comprend pas notre vote. Au moins, abstenons-nous.

Germaine Peyroles.- Je ne comprends pas cette proposition de voter la ratification après nos délibérations de jeudi.

Paul Coste-Floret.- Le Comité national du MRP a délibéré dans la perspective d'une ratification assurée des Accords. Il y a donc aujourd'hui un fait nouveau : le risque d'un rejet de ces Accords.

Max André, conseiller de l'Union française.- Mendès-France conduit une politique dirigée directement contre le MRP et la politique européenne. Toutefois, mieux vaut la ratification que le néant. Oui, il faut faire tomber Mendès mais sur un autre sujet. La sagesse serait l'abstention, expliquée par un jeune député, dans un discours cinglant contre Mendès.

Jean Cayeux.- L'inexistence d'une majorité mendésiste serait-elle un fait nouveau, qui justifierait que le MRP prenne le relais ? Que font les amis de Mendès ? Que font ses colistiers ?

Le MRP s'est abstenu dans le scrutin du 12 octobre sur les Accords de Londres, dans l'espoir d'obtenir des compléments. Il avait dès le départ refusé l'investiture à Mendès pour lutter contre un changement de la politique étrangère. Que signifierait aujourd'hui notre ralliement ?

Louis Siefridt (Seine-Inférieure), né le 27 février 1893 au Havre, directeur d'une caisse d'assurance-vieillesse, élu de la première Constituante.- Depuis quatre ans, je ne cesse pas de dire dans mon département que je suis favorable à la CED par hostilité à l'armée allemande...Je me demande si le MRP ne ferait pas mieux de ne jamais parler pour ne pas avoir à se déjuger.

Paul Gosset (Nord).- Mendès s'attaque depuis six mois au MRP. Que valaient nos engagements ? Que contenaient-ils ? L'Europe unie ! Avec qui pouvons-nous la faire ?

Emile Halbout (Orne), né le 15 février 1905 à La Lande-Patry (Orne), apiculteur, élu depuis la deuxième Constituante.- En Grande-Bretagne, 264 députés seulement ont voté la ratification.

Roger Devémy (Saône-et-Loire).- La majorité qui a donné le pouvoir à Mendès veut-elle oui ou non assumer ses responsabilités ? Sauver Mendès aujourd'hui ne nous rapporterait rien ; bien au contraire, nous serions encore plus méprisés ... Je demande à nos dirigeants qui nous conseillent l'abstention quels contacts ils ont pris avec Mendès pour obtenir des garanties.

Joseph Dumas s'adressant à Paul Coste-Floret.- Je m'étonne que le Comité national du MRP ait pu considérer comme un fait nouveau l'échec de Mendès. Le fait nouveau ? C'était la construction de l'Europe et rien d'autre. Rappelons-nous les engagements pris par les anciens présidents du Conseil français, dont Bidault et Schuman. Allons-nous les laisser seuls fidèles à ces engagements ? Il y a peut-être un fait nouveau : le veto français à une convention collective de travail pour le Pool. Cela nous inquiète encore plus... On parle d'un nouveau parti : les Chrétiens de gauche. Si le MRP veut garder des militants, qu'il reste fidèle à sa parole !

La séance est suspendue... En fait, le Groupe tient une nouvelle réunion à 19 heures.

Réunion à 19 heures. Objet : les scrutins de confiance.

Pierre Schnelzer.- Pour préserver la réconciliation franco-allemande et la solidarité atlantique, le MRP doit assurer la ratification des Accords de Paris. Je propose l'abstention générale du Groupe.

Germaine Poinso-Chapuls (Bouches-du-Rhône), née le 6 mars 1901 à Marseille, avocate, élue dès la première Constituante.- Je rappelle que Bidault et Schuman ont tracé la politique extérieure du MRP. Ils ont combattu l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN et ils ont pris l'engagement de ne pas y souscrire. Nous l'avons pris avec eux dans nos réunions politiques parce que nous pensions que la solution actuelle tournait le dos à notre chemin. La CED était une solution de rechange au réarmement de l'Allemagne et nous n'avons pas voté les Accords de Londres. Nous avons eu ainsi une continuité politique absolue. Dire non aujourd'hui c'est rester dans notre ligne continue. Pouvons-nous transiger avec cette loi ? Nous aurions pu accepter les Accords de Paris s'ils avaient constitué un moindre mal ; nous avons pensé qu'ils étaient dangereux, nous avons voté contre vendredi dernier. Que pouvons-nous faire ce soir ? Voter pour ? Ce serait difficile. Nous abstenir ? Nous ne pourrions pas davantage nous expliquer. Que pourrions-nous dire, en effet ? Nous voulons éviter d'ouvrir une crise ministérielle. Nous voulons assurer le vote d'accords qui constituent le moindre mal ? Nous serons des hypocrites. On nous dira : « Vous avez voulu faire adopter les Accords mais par les autres ! » Voulons-nous disqualifier Mendès-France en lui accordant ce qu'il mendie ? C'est nous qui serons disqualifiés, en avouant que nous nous sommes trompés sur un problème capital et que nous ne sommes pas à notre place. Pouvons-nous faire crédit à Mendès pour faire des Accords de Paris un point de départ ? Ce serait au contraire la stabilisation de la construction européenne et la fin du MRP.

Robert Schuman.- Je me refuse à mêler la politique intérieure à ce problème des Accords de Paris ; le MRP lui-même a réclamé une politique extérieure bi-partisane. Nous avons dit aussi qu'il faut éviter une crise ministérielle sur ces Accords. D'ailleurs, beaucoup de députés adoptent la même attitude. Cela accroît nos responsabilités. Le MRP doit rester fidèle à sa politique extérieure, bien sûr, mais la vie politique évolue ; un problème international se pose en termes différents selon les époques. Les Accords de Paris ont été approuvés à l'étranger par des partis qui sont aussi européens. Le MRP peut-il prétendre avoir le monopole de la sagesse et de la vérité européenne ? Il serait le seul des partis européens des Six Etats à voter contre ! Je note que les représentants du MRP à l'Assemblée de Strasbourg n'ont pas voté contre. J'indique au surplus que Teitgen a promis récemment à des délégués étrangers (*N.D.L.R : des délégués du chancelier Adenauer*) que le MRP ne laisserait pas échouer les Accords... Je n'attends pas de progrès européen du gouvernement actuel, mais ce n'est pas ce gouvernement-là qui appliquera les Accords. En conclusion, le MRP doit modifier son attitude et s'abstenir. L'abstention n'est pas forcément une lâcheté ; c'est une désapprobation réservée, que nous pourrions expliquer en indiquant que nous ne pouvons pas remplacer les accords actuels, notre propre solution ayant été rejetée. Le rejet des Accords, c'est peut-être le désespoir et la fin de l'Europe.

Pierre-Henri Teitgen.- Je regrette de m'être trompé, de bonne foi, sur le résultat du scrutin de vendredi (contre l'armée allemande...) Je veux expliquer l'abstention de François de Menthon et la mienne à Strasbourg : nous n'avons pas voulu préjuger de la position du Groupe. Au sujet de notre rencontre avec des démocrates-chrétiens étrangers, je dis que nous n'avons pas pris d'engagement aussi brutal. Je leur ai annoncé moi-même que le MRP ne voterait pas les accords et que le Gouvernement disposerait sans doute d'une majorité. J'ai reçu en outre deux émissaires amis, un Belge et un Allemand, qui supplient le MRP d'assurer la ratification.

Maurice-René Simonnet.- Le prochain scrutin engage l'avenir pour de longues années. Personne n'a dit que les Accords de Paris étaient bons. Bien au contraire. Donc, sur le fond, ces accords sont mauvais. Certes, en politique, il faut choisir entre les maux, entre les accords et le néant. Mais Mendès nous a prouvé lui-même que l'on pouvait combler le néant en 50 jours. On nous dit qu'après le rejet, il n'y aura rien. C'est un argument attendu. Or si Mendès avait voulu, il y aurait dans les accords une agence de production des armements. C'est encore possible, mais à la condition que l'Assemblée ne les ratifie pas aujourd'hui sans condition. Je dis à Robert Schuman qu'en 1950 il a eu le monopole de la sagesse, seul, ce qui ne l'a pas desservi, au contraire. Je lui rappelle ses engagements, dont je le félicite. Si la France reprend un jour à l'OTAN l'attitude qu'elle avait en 1950, après avoir ratifié les Accords, que diront nos alliés ? « Attendons quatre ans, la France grogne mais marche toujours ». Du MRP, l'opinion publique dira la même chose : « Le MRP grogne, mais il marche toujours ». Il n'aura plus d'influence.

Pierre de Chevigné.- Notre vote de vendredi a été bon ; l'opinion a compris notre répugnance. Mais nous devons parler

de problèmes électoraux, sans nous les dissimuler. L'opinion comprendrait mal que nous fassions échouer les Accords en maintenant notre hostilité massive. Je propose l'abstention avec une explication de vote signifiant la défiance.

Fernand Bouxom.- Il n'y a pas d'élément nouveau depuis vendredi. Tout le monde sait que notre position est une fidélité à l'alliance atlantique et à l'Union européenne. Je ne crains pas tant le danger allemand que la collusion germano-soviétique. A mon avis, les Accords de Paris marquent la fin de l'Europe. Si nous nous abstenons ce soir, l'unique responsable de la ratification, pour l'opinion, sera le MRP ! Nous n'y pourrions rien et nous serons piétinés par tout le monde.

Jules Duquesne (Nord).- Oui ! Dans ma fédération, je ne vois pas comment justifier notre hésitation devant les militants. Quand le MRP aura disparu, sera-t-il encore possible de définir une politique européenne en France. Restons nous-mêmes !

Alfred Coste-Floret.- En 1950 déjà les partis démocrates-chrétiens étaient favorables à l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN. Et nous l'avons refusée, avec raison. Les motifs subsistent : dans deux ans, l'Allemagne négociera avec l'URSS, ce qui est le suprême danger. J'approuve Simonnet : le rejet des Accords provoquera une crise, mais pas une crise insoluble, sans doute moins grave que celle provoquée par la ratification.

Joseph Dumas.- Je rappelle que vendredi dernier Robert Schuman a dit que le MRP avait toutes les raisons de voter contre... Je voudrais savoir ce que font les ministres MRP et ce qu'on cache aux députés moyens MRP. Nous n'avons pas le droit de nous abstenir sur un pareil sujet. Que faire après ? Il appartient aux 350 députés qui ont ratifié les Accords de Londres de le savoir, pas à nous !

André Collin.- Oui, un grand parti ne peut pas se déjuger à deux jours d'intervalle. Le MRP a dit : si la CED échoue, il y aura une armée allemande. Certains députés se sont payé le luxe de refuser la CED. Qu'ils prennent ce soir leurs responsabilités ! Si le MRP s'abstenait, il avouerait qu'il a voté vendredi par rancune et qu'il est composé de politiciens.

Maurice Schumann.- Le Groupe ne peut pas se déjuger.

Alain Poher, sénateur.- Moi, je suis affolé des répercussions en Allemagne du vote de rejet intervenu vendredi.

Robert Lecourt.- J'ai dit aux délégués démocrates-chrétiens que le MRP ne prendrait pas la responsabilité d'un échec des Accords. L'abstention est possible. Je crains les conséquences qu'un rejet aurait en Allemagne. Sur le plan intérieur, nous risquons de cumuler les difficultés en cas de crise... Si l'Assemblée rejette les Accords, les communistes chanteront La Marseillaise ! Et nous ?

.....
Pierre Pflimlin.- Je souhaite une abstention collective.

Consulté, le Groupe décide, par 32 voix contre 21, de voter contre la confiance sur l'adoption des articles 2 et 3 du rapport Billotte, visant à admettre la RFA dans le Pacte Atlantique.

L'Assemblée vote la confiance par 289 voix contre 251 et 78 abstentions.

Parmi les membres du Groupe MRP (qui n'a pas décidé la discipline de vote) : 17 votent pour, 50 contre, 17 s'abstiennent.

Le 30 décembre, l'article 1^{er}, remis aux voix avec demande de confiance, est adopté par 287 voix contre 260.

Nous achèverons l'étude de la fin de ce débat dans notre prochain numéro, en publiant les procès-verbaux des trois dernières réunions de l'année 1954, tenues les 27, 28 et 29 décembre.

- Edité par l'Amicale du MRP, « Le MRP vous parle ! » a 4 parutions par an : en mars, juin, septembre et décembre.
- Directeur : Jacques Mallet
- Administration : 133 bis rue de l'Université 75007 Paris
- Abonnement : 18 euros par ans (15 pour les adhérents de l'Amicale)

- **Impression et routage : Dupli-Print-Paris, 3 rue de Richelieu 750001 Paris – tél : 01 55 35 91 10**
- **Commission paritaire de la presse : nouveau numéro. CP 07 06 G 85106**